

20

Situation économique et sociale de la population

617-1300

## Vers l'égalité entre femmes et hommes

Situation et évolution



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2013

---

## Impressum

<b>Editeur:</b>	Office fédéral de la statistique (OFS)
<b>Réalisation et informations:</b>	Katja Branger, tél. 032 713 63 03 E-mail: katja.branger@bfs.admin.ch
<b>Compléments d'informations:</b>	<a href="http://www.equality-stat.admin.ch">www.equality-stat.admin.ch</a>
<b>Diffusion:</b>	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel Tél. 032 713 60 60 / Fax 032 713 60 61 E-mail: <a href="mailto:order@bfs.admin.ch">order@bfs.admin.ch</a>
<b>Domaine:</b>	20 Situation économique et sociale de la population
<b>Langues:</b>	Texte original en allemand, traduit en français, en italien et en anglais
<b>Traduction:</b>	Services linguistiques OFS
<b>Page de couverture:</b>	OFS; concept: Netthoewel & Gaberthüel, Bienne; photo: © styf – Fotolia.com
<b>Graphisme/ Layout:</b>	Section DIAM, Prepress/Print
<b>N° de commande:</b>	617-1300, gratuit
	© OFS, Neuchâtel 2013

## Table des matières

---

L'égalité entre femmes et hommes sous l'angle statistique	4
Formation	5
Activité professionnelle	11
Concilier emploi et famille	15
Travail non rémunéré	20
Salaires	22
Pauvreté	27
Violence domestique	30
Politique	32
Comparaison internationale	35
Informations statistiques supplémentaires	39

## L'égalité entre femmes et hommes sous l'angle statistique

---

L'Office fédéral de la statistique (OFS) publie depuis vingt ans des informations statistiques sur l'état et l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis 1981, le principe de l'égalité des droits entre femmes et hommes est ancré dans la Constitution fédérale. Les lois visent à ce que cette égalité se réalise en particulier au sein de la famille, dans le monde de la formation et dans le monde du travail. Le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale est garanti. En 1988, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) a été institué par le Conseil fédéral. En juillet 1996, la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes est entrée en vigueur, loi qui interdit en particulier la discrimination dans le domaine de l'activité rémunérée. Beaucoup a été fait sur le plan légal, mais il ne suffit pas d'inscrire l'égalité dans les lois: ce principe doit devenir une réalité quotidienne. Bien que des progrès aient été accomplis, l'égalité n'est pas encore atteinte dans de nombreux domaines. L'égalité salariale, par exemple, n'est pas encore assurée et on constate qu'un clivage sépare toujours les sexes dans la répartition des tâches rémunérées et non rémunérées. La présente brochure, revue et mise à jour, présente sous l'angle statistique les évolutions récentes qui se sont produites dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes, les progrès qui ont été accomplis et les lacunes qui subsistent encore.

# Formation

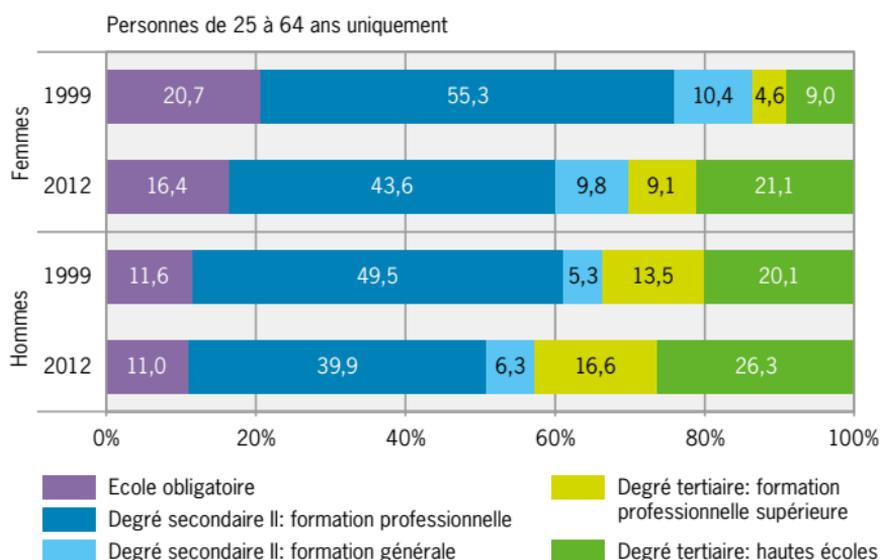
La formation est l'un des principaux moyens permettant de réaliser l'égalité entre les sexes. Les personnes disposant d'un bon niveau de formation ont généralement une marge de manœuvre plus large pour aménager leurs activités quotidiennes et professionnelles et sont mieux à même d'affronter de nouveaux défis sur les plans familial, professionnel et politique. En outre, les personnes plus qualifiées occupent généralement des postes mieux rémunérés.

## Différences de formation

La part des personnes de 25 à 64 ans qui n'ont pas suivi de formation post-obligatoire est nettement plus élevée chez les femmes que chez les hommes. La différence entre les sexes est particulièrement nette au niveau des formations de degré tertiaire. On observe toutefois une tendance générale à l'élévation du niveau de formation des femmes et des hommes.

## Niveau de formation de la population résidente, en 1999 et 2012

G 1



Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

© OFS

## Taux de diplômes

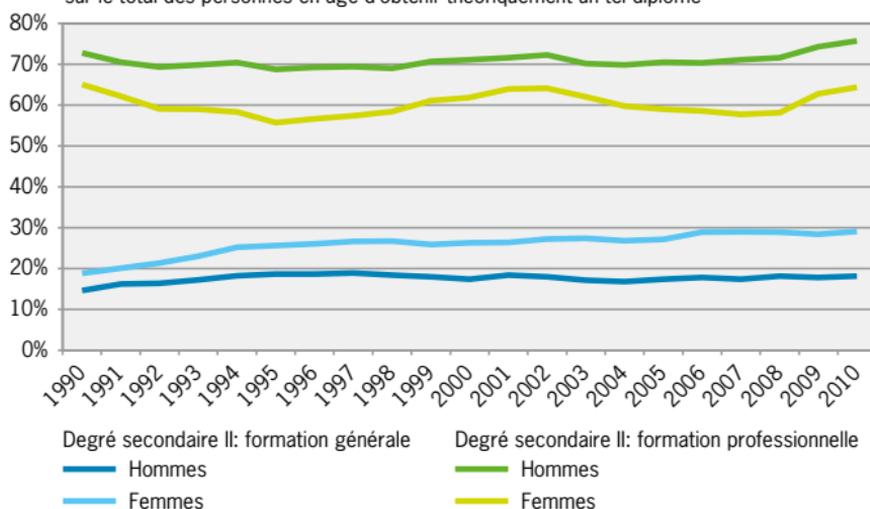
Au degré secondaire II, le taux de diplômes est plus élevé chez les femmes dans les formations générales et chez les hommes dans les formations professionnelles. Cette différence entre les genres n'a pas beaucoup évolué au cours des vingt dernières années. Néanmoins, la proportion de femmes ayant achevé une formation générale au degré secondaire II s'est élevée de 10 points de pourcentage depuis 1990.

Au niveau des hautes écoles, le taux de diplômes a continuellement augmenté, en particulier chez les femmes. Il est depuis 2008 plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

### Taux de diplômes au degré secondaire II, 1990–2010

G 2

Proportion de personnes ayant obtenu un premier diplôme au degré secondaire II sur le total des personnes en âge d'obtenir théoriquement un tel diplôme



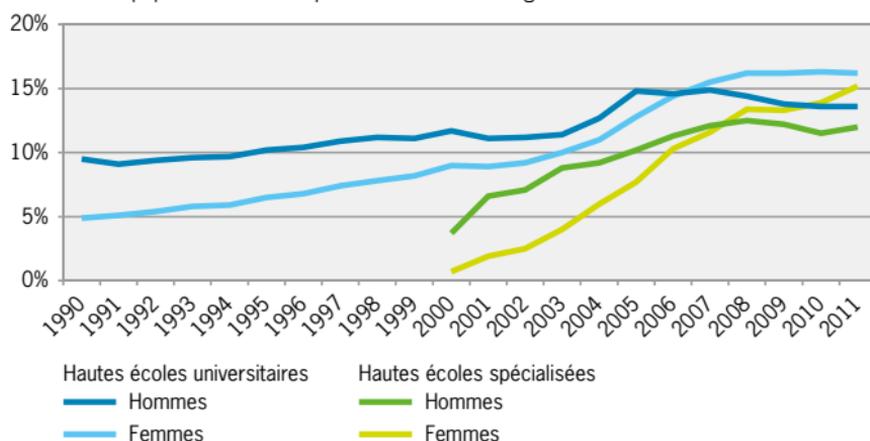
Source: Office fédéral de la statistique, Statistique des élèves et des étudiants, ESPOP, STATPOP

© OFS

### Taux de diplômes des hautes écoles, 1990–2011

G 3

Proportion de personnes ayant obtenu un premier diplôme d'une haute école dans la population résidante permanente du même âge



Source: Office fédéral de la statistique, SIUS, ESPOP, STATPOP

© OFS

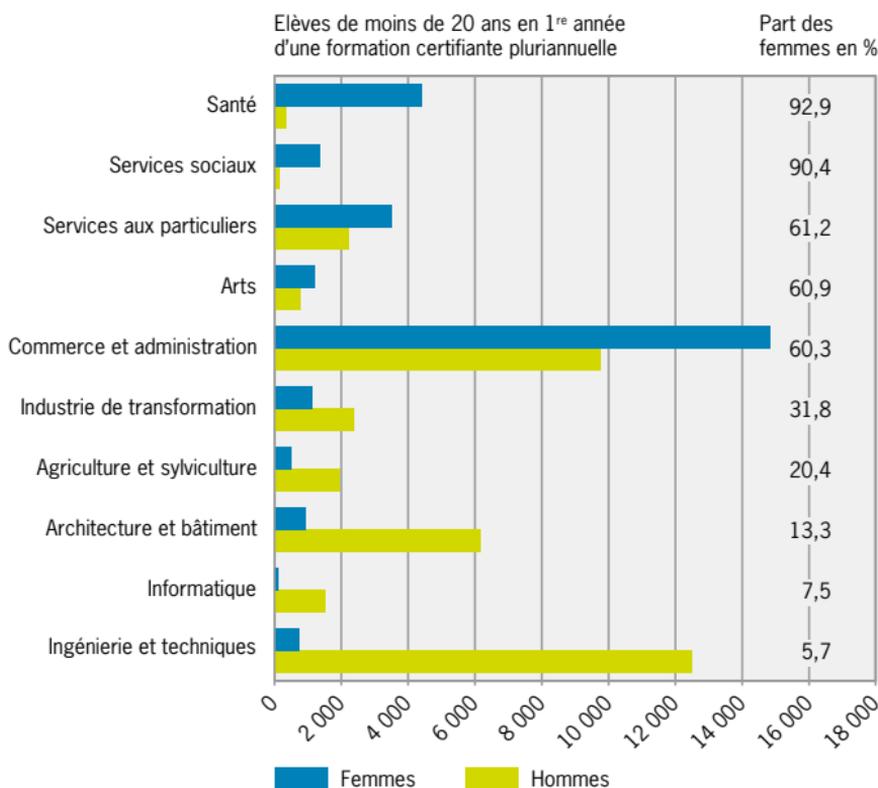
## Choix de la profession et de la branche d'études

Le choix de la profession et de la branche d'études est fortement lié au sexe. Dans l'ensemble, les formations professionnelles et les études dans le domaine de l'économie sont des plus prisées. La proportion de femmes dans les formations professionnelles de plusieurs années en économie et en administration se monte à 60%. Parmi les personnes qui entreprennent des études de sciences économiques au degré tertiaire, la part des femmes est de 46% dans les hautes écoles spécialisées et de 36% dans les hautes écoles universitaires.

Les jeunes hommes choisissent très souvent et nettement plus fréquemment que les jeunes femmes des professions techniques et des domaines d'études comme l'ingénierie, l'architecture et le bâtiment, la technique et l'informatique. Les jeunes femmes optent en revanche très souvent et nettement plus fréquemment que les jeunes hommes pour des formations professionnelles et des études dans la santé, les sciences humaines et sociales, le travail social et l'enseignement.

### Domaines d'études de la formation professionnelle initiale, en 2010

G 4

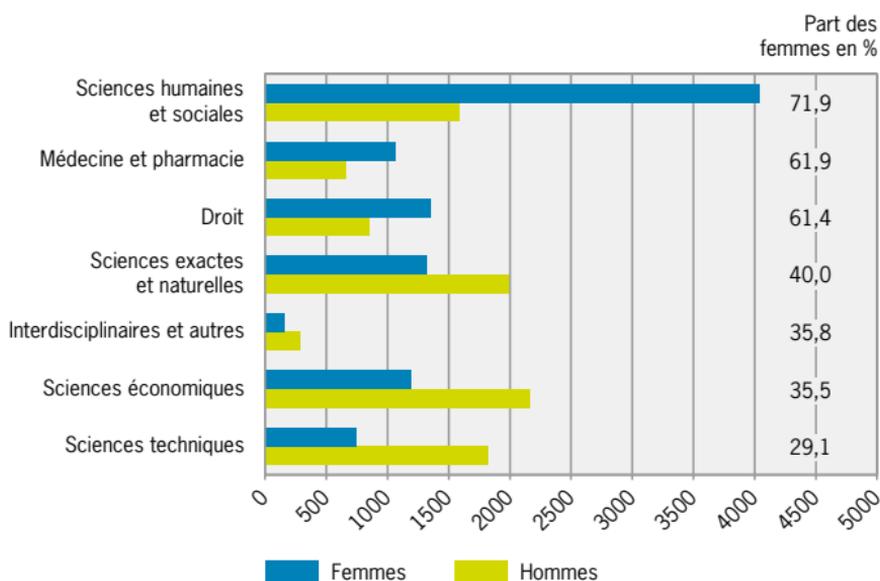


Source: Office fédéral de la statistique, Statistique des élèves et des étudiants

© OFS

## Entrées dans les hautes écoles universitaires selon le groupe de domaines d'études, en 2012/13

G 5

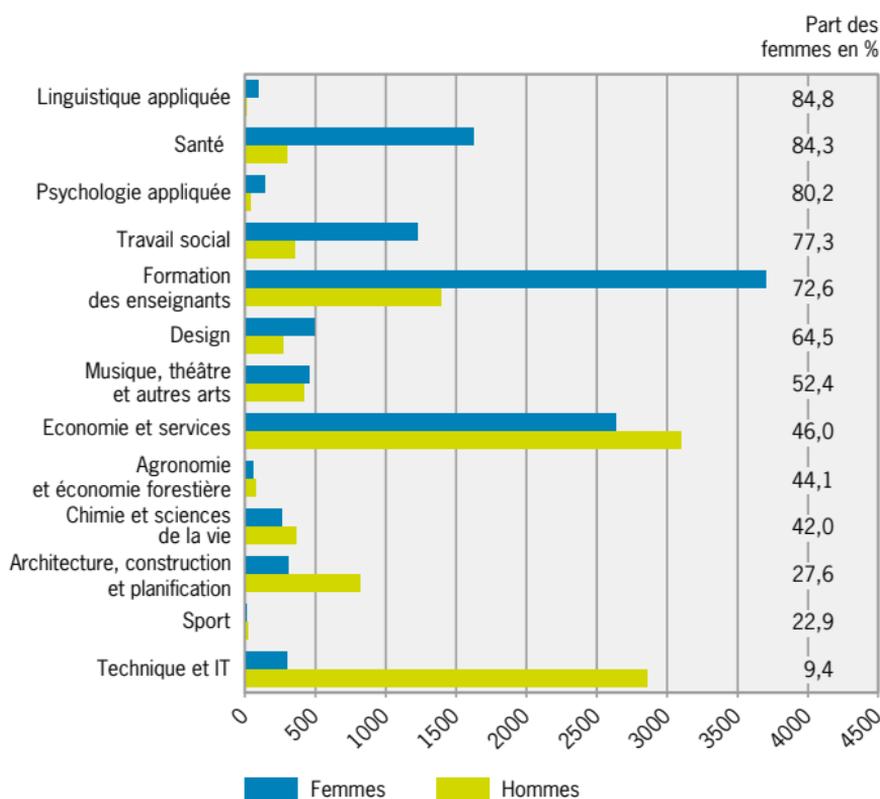


Source: Office fédéral de la statistique, SIUS

© OFS

## Entrées dans les hautes écoles spécialisées selon le groupe de domaines d'études, 2012/13

G 6



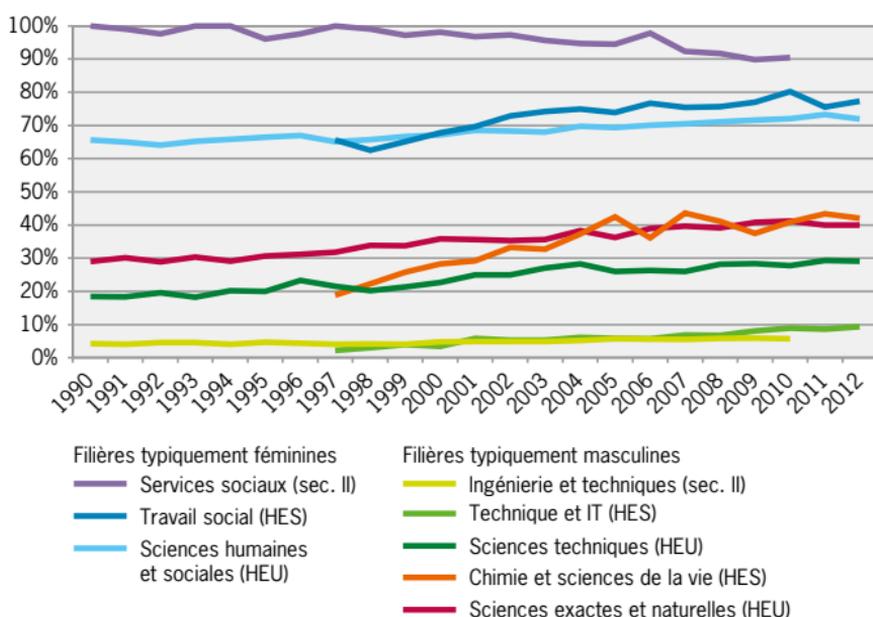
Source: Office fédéral de la statistique, SIUS

© OFS

Le clivage hommes-femmes dans le choix de la profession et de la branche d'études s'est légèrement atténué au cours des vingt dernières années. La part des jeunes hommes dans la filière de formation traditionnellement féminine des services sociaux a augmenté au degré secondaires II. La part des femmes a augmenté dans toutes les filières d'études universitaires et dans les formations traditionnellement masculines du degré secondaire II et des hautes écoles spécialisées.

## Proportion de femmes dans certains domaines de formation ou d'études, à partir de 1990

G 7



Sec. II: formation professionnelle initiale au degré secondaire II; HES: hautes écoles spécialisées (degré tertiaire); HEU: hautes écoles universitaires (degré tertiaire)

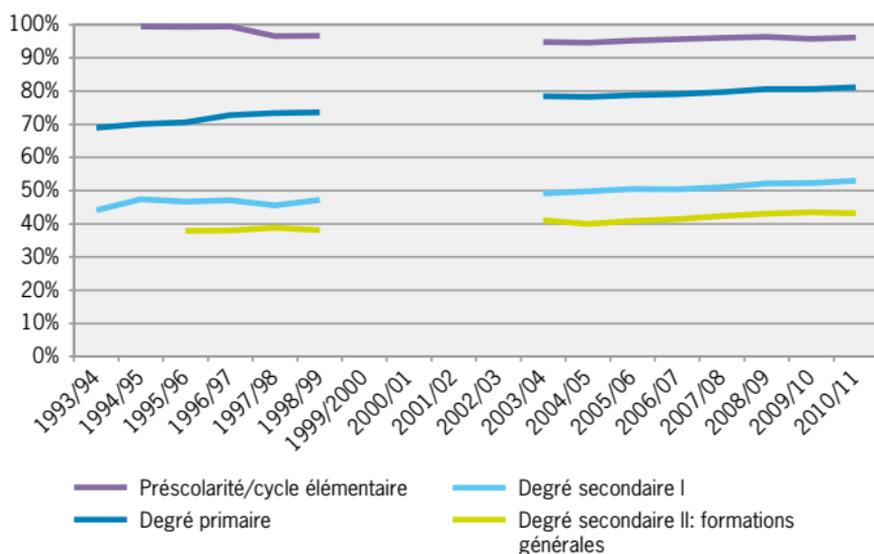
Source: Office fédéral de la statistique, Statistique des élèves et des étudiants, SIUS

© OFS

## Corps enseignant

Plus le degré scolaire est élevé, plus la part des femmes dans le corps enseignant diminue. Au degré préscolaire, les emplois sont occupés presque exclusivement par des femmes, tandis que dans les hautes écoles universitaires, le rapport est exactement inverse. Il convient néanmoins de relever que les femmes sont aujourd'hui mieux représentées dans le corps enseignant des hautes écoles qu'auparavant. La part des femmes dans le professorat des hautes écoles universitaires, par exemple, a beaucoup augmenté depuis 1980, mais les femmes y restent minoritaires (17,6% en 2011; 1,8% en 1980).

## Proportion de femmes dans le corps enseignant du degré préscolaire au degré secondaire II, de 1993/94 à 2010/11 G 8

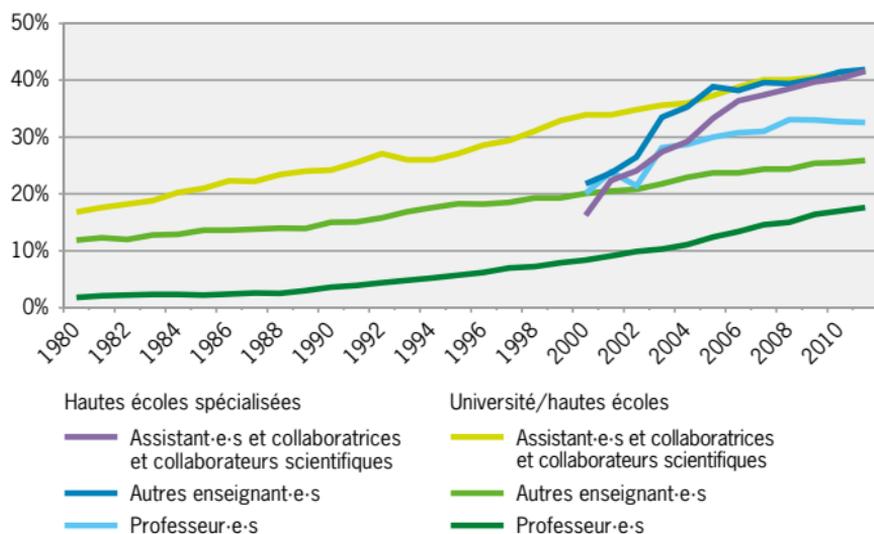


La statistique a été interrompue pendant les années scolaires 1999/2000 à 2002/03. En raison de la révision de la statistique du personnel des écoles (hors hautes écoles) et de l'adaptation de la classification des niveaux de formation, les chiffres 2010/11 ne sont pas comparables avec ceux des années précédentes. Les chiffres antérieurs à 2010/11 seront actualisés mi-2013.

Source: Office fédéral de la statistique, Statistique des enseignants

© OFS

## Proportion de femmes dans le corps enseignant des hautes écoles, de 1980 à 2011 G 9



Source: Office fédéral de la statistique, Statistique du personnel des hautes écoles

© OFS

## Activité professionnelle

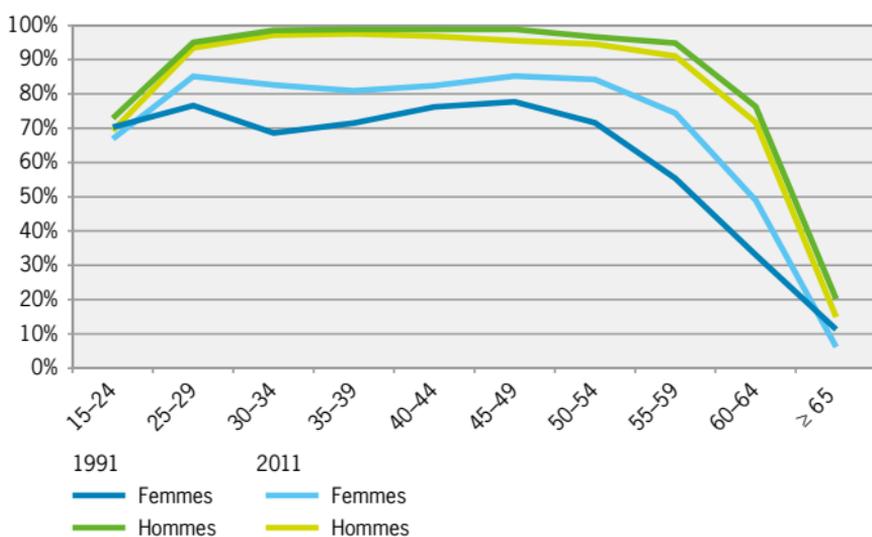
L'activité professionnelle des femmes se distingue de celle des hommes à différents égards, entre autres par le taux d'occupation et la situation dans la profession; en outre, le taux d'activité professionnelle des femmes est inférieur à celui des hommes, tandis que le taux de chômage est plus élevé chez les premières. Ces différences entre l'emploi féminin et l'emploi masculin sont à replacer dans le contexte plus large de la répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre les sexes (voir aussi les chapitres *Concilier emploi et famille* et *Travail non rémunéré*). Certaines réalités caractéristiques de l'emploi féminin, comme le travail à temps partiel, sont à mettre en relation avec la situation familiale des femmes, le type de ménage dans lequel elles vivent et, par conséquent, la quantité de travail domestique qu'elles fournissent. Les femmes effectuent toujours la plus grande partie du travail domestique.

### Participation à la vie professionnelle

Le taux d'activité professionnelle<sup>1</sup> est nettement plus élevé chez les hommes que chez les femmes: 76% de la population masculine âgée de 15 ans ou plus exerce une activité professionnelle ou est en quête d'un emploi, contre 61% de la population féminine.

### Taux d'activité professionnelle selon le groupe d'âge, en 1991 et 2011

G 10



Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

© OFS

<sup>1</sup> Le taux d'activité professionnelle mesure la proportion de personnes actives (personnes actives occupées et personnes sans emploi au sens de l'OIT) dans la population de référence.

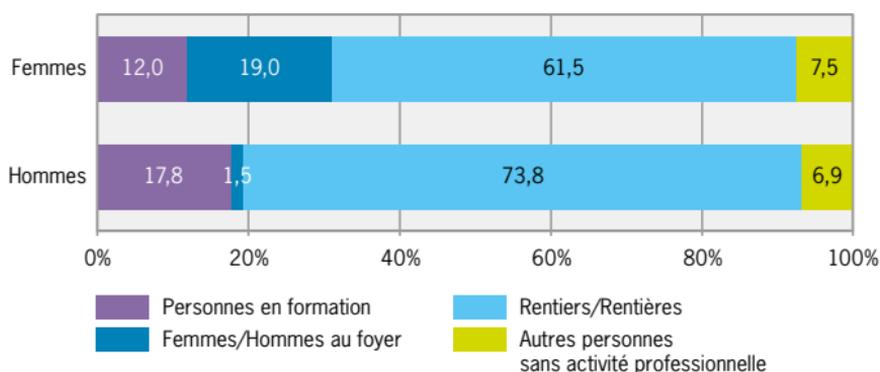
Le taux d'activité professionnelle des femmes est sensiblement plus bas que celui des hommes entre environ 30 et 45 ans et à partir de 55 ans. Cette situation s'explique par le fait qu'au moment où elles fondent une famille, un grand nombre de femmes quittent (provisoirement) le marché de l'emploi pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants. Elles se retirent aussi plus tôt de la vie professionnelle que les hommes. Mais les différences entre les hommes et les femmes pour ce qui est de la participation à la vie professionnelle aux différentes phases de la vie se sont sensiblement atténuées au cours des vingt dernières années.

Depuis 1991, le taux d'activité professionnelle des hommes a légèrement diminué indépendamment de l'âge. A l'inverse, le taux d'activité professionnelle des femmes a augmenté dans presque tous les groupes d'âge, en particulier dans celui des 55–64 ans. Dans ce groupe d'âge, l'élévation progressive de l'âge légal de la retraite des femmes a contribué à l'augmentation du taux d'activité. Le taux d'activité des mères avec enfants de moins de 15 ans a lui aussi considérablement augmenté. Il s'agit pour l'essentiel de femmes qui restent professionnellement actives pendant et après l'éducation des enfants. Ce n'est que chez les très jeunes femmes (15–24 ans) et les femmes plus âgées (à partir de 65 ans) que ce taux a reculé, vraisemblablement en raison de la prolongation de la durée de formation et de la diminution de l'activité professionnelle après l'âge de la retraite.

La population sans activité professionnelle se compose essentiellement de personnes retraitées ou rentières. Viennent ensuite, chez les femmes, les personnes au foyer et, chez les hommes, les personnes en formation.

### Personnes de 15 ans ou plus sans activité professionnelle, en 2012

G 11



Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

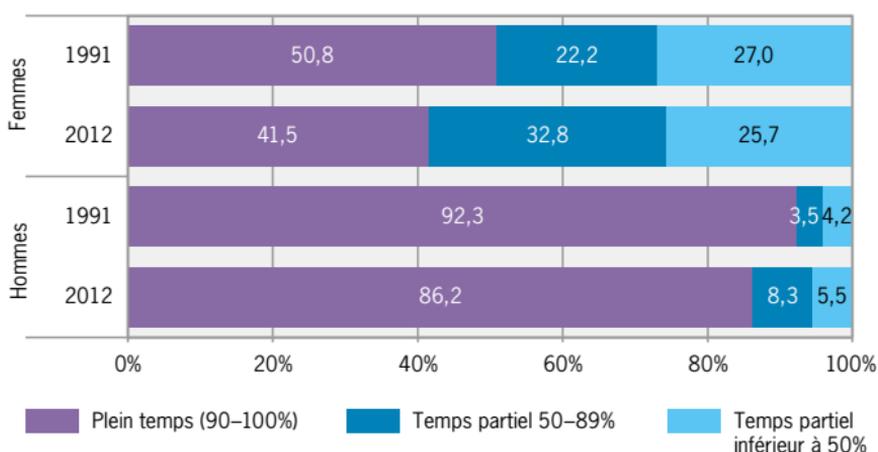
© OFS

## Emploi à temps partiel

58% des femmes qui exercent une activité professionnelle ont un emploi à temps partiel, contre seulement 14% des hommes. Les petits temps partiels sont nettement plus fréquents chez les femmes que les hommes: parmi les personnes actives occupées, une femme sur quatre et un homme sur vingt ont un taux d'occupation inférieur à 50%. L'emploi à temps partiel est ainsi une caractéristique de la vie professionnelle au féminin. Un poste à temps partiel va parfois de pair avec des conditions d'emploi précaires, une couverture sociale insuffisante (caisse de pension, par exemple) ou des possibilités limitées en matière de formation continue et de carrière professionnelle. Cependant, un temps partiel permet aussi d'assumer d'autres activités, comme les soins aux enfants, l'assistance à des tiers ou les tâches domestiques.

### Taux d'occupation, en 1991 et 2012

G 12



Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

© OFS

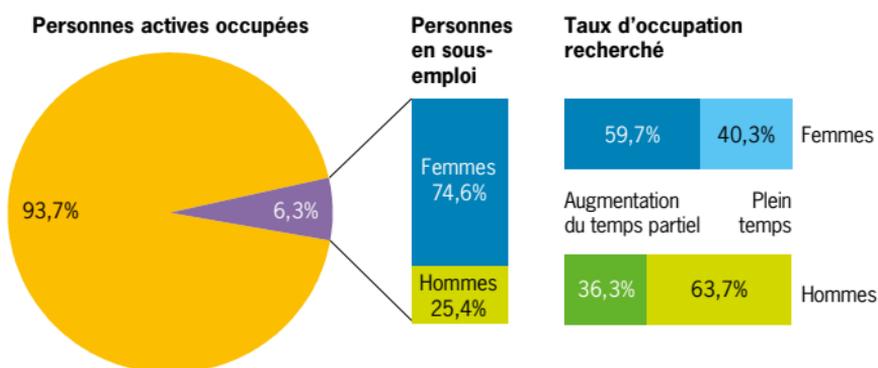
Depuis 1991, les temps partiels de 50% à 89% ont progressé dans la population active aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En ce qui concerne les taux d'occupation inférieurs à 50%, il n'y a pas eu de changement notable. Peu de femmes ont un taux d'occupation inférieur à 20% et ce sont principalement des mères. Mais ces bas taux d'occupation ont considérablement reculé parmi les mères depuis 1991, surtout au profit des temps partiels de 50% et plus.

Parmi les 6,3% des personnes en sous-emploi, c'est-à-dire les personnes professionnellement actives qui aimeraient augmenter leur taux d'occupation, plus de trois quarts sont des femmes. Cela montre qu'un travail à temps partiel n'est pas toujours une solution satisfaisante. Sur dix femmes en sous-emploi, 4 souhaiteraient travailler à plein temps (2004: 3) et 6 souhaiteraient augmenter leur taux

d'occupation (2004: 7). La situation est inverse chez les hommes: sur dix hommes en sous-emploi, 6 souhaiteraient travailler à plein temps et 4 souhaiteraient augmenter leur taux d'occupation (2004: resp. 5 et 5). Le sous-emploi touche surtout les mères avec partenaire et enfants ainsi que les mères élevant seules leurs enfants.

## Sous-emploi, en 2012

G 13



Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

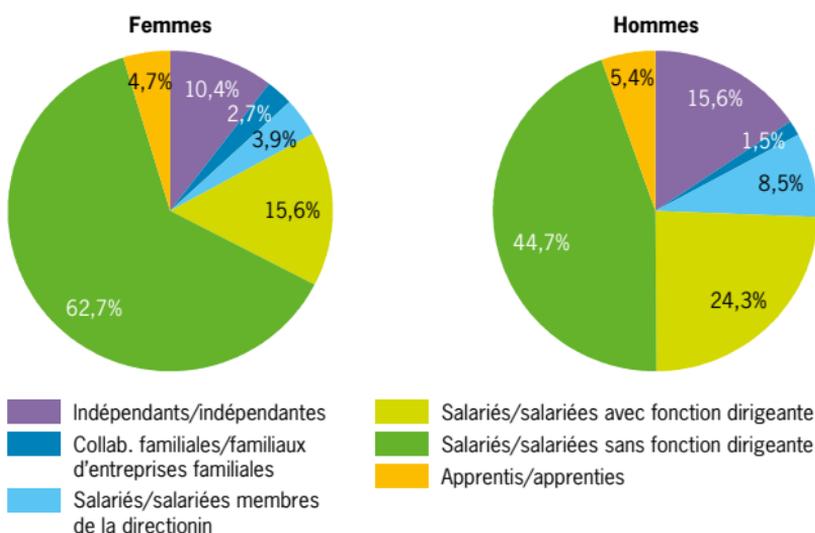
© OFS

## Situation dans la profession

En général, les femmes occupent des positions moins élevées que les hommes: elles sont bien plus nombreuses à être salariées sans fonction dirigeante. Les hommes sont bien plus souvent indépendants ou salariés membres de la direction ou exerçant une fonction dirigeante. Cette inégalité persiste même lorsque hommes et femmes ont un niveau de formation égal. Cela s'explique probablement par les

## Situation dans la profession, en 2012

G 14



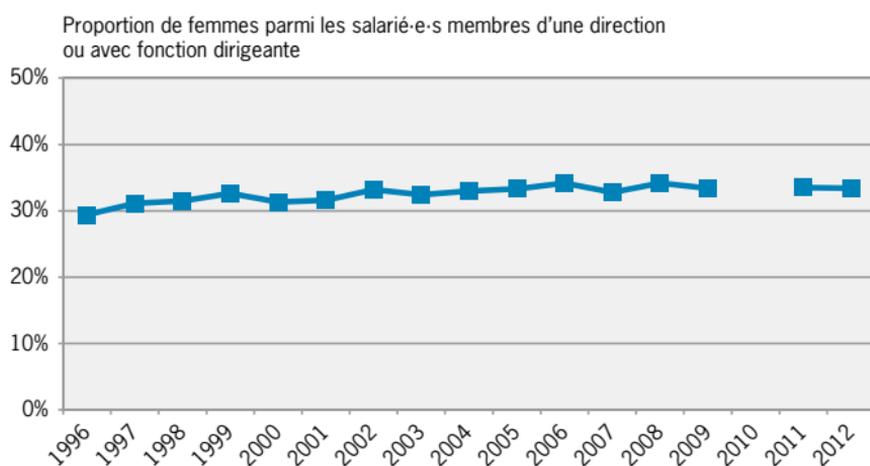
Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

© OFS

responsabilités domestiques et familiales de ces dernières, responsabilités qui limitent leur marge de manœuvre et la possibilité d'accumuler une expérience professionnelle suffisante.

Depuis le milieu des années 1990, la part des femmes actives comme collaboratrices dans l'entreprise familiale est en diminution. La proportion de femmes exerçant une activité indépendante a en revanche légèrement progressé. Chez les hommes, on n'observe aucun changement notable en ce qui concerne la situation dans la profession. On compte un tiers de femmes parmi les personnes salariées exerçant des fonctions dirigeantes. Cette proportion n'a pas beaucoup évolué depuis 1996.

## Femmes dans des positions dirigeantes, de 1996 à 2012 G 15



2010: Rupture de série suite à la reformulation de la question relative à la situation dans la profession. Bien qu'introduite au début 2010, cette reformulation ne vaut pour l'ensemble de l'échantillon qu'à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2011. Les données 2010 ne sont donc pas publiées.

Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

© OFS

## Concilier emploi et famille

La conciliation des vies professionnelle et familiale est un élément déterminant sur le chemin menant à l'égalité entre femmes et hommes. Elle représente un défi pour toute la famille. L'activité professionnelle des deux parents est une réalité largement répandue, soit par nécessité financière, soit parce que les femmes sont de moins en moins nombreuses à renoncer complètement à leur vie professionnelle lorsqu'elles fondent une famille. Concilier emploi et famille de manière satisfaisante n'est toujours pas chose facile — pour les pères comme pour les mères. Il s'agit d'une question épineuse pour les deux sexes. Comme la responsabilité principale de l'éducation et de l'encadrement des enfants incombe encore le plus souvent aux femmes, il leur est plus difficile de faire preuve de flexibilité dans leur activité professionnelle. De leur côté, les hommes qui souhaiteraient travailler à temps

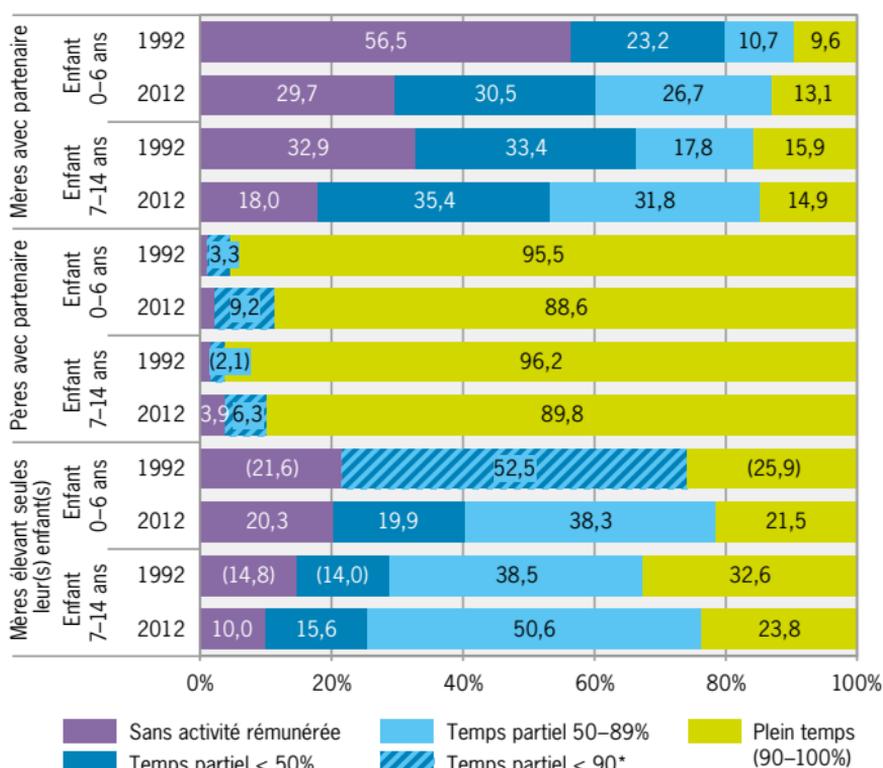
partiel pour pouvoir se consacrer davantage à leur famille se heurtent encore à d'importantes résistances dans le monde du travail. Le travail à temps partiel va aujourd'hui encore de pair, chez les femmes comme chez les hommes, avec des perspectives de carrière limitées.

## Participation des mères et des pères à la vie professionnelle

Les mères sont aujourd'hui plus actives au plan professionnel: le taux d'activité professionnelle des mères ayant des enfants de moins de 15 ans a progressivement rejoint celui des femmes sans enfants (2012: 77% pour les deux; 1991: resp. 60% et 71%). Elles occupent toutefois majoritairement un emploi à temps partiel et, lorsqu'elles élèvent de jeunes enfants, ont un peu plus souvent un faible taux d'occupation (moins de 50%). La situation professionnelle de la mère dépend en grande partie de l'âge de l'enfant dernier-né et de la situation familiale. Les mères dont l'enfant le plus jeune a moins de 7 ans sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à ne pas exercer d'activité professionnelle que celles dont le plus jeune

### Situation professionnelle des mères et des pères selon l'âge du plus jeune enfant, en 1992 et 2012

G 16



\* Faute d'un nombre suffisant d'observations dans l'échantillon, il n'est pas possible de distinguer entre temps partiel <50% et temps partiel 50-89%.

(chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de prudence.

enfant a entre 7 et 14 ans. Les mères élevant seules leurs enfants, comparées à celles vivant en couple, sont proportionnellement plus nombreuses à exercer une activité professionnelle et à avoir un taux d'occupation plus élevé.

Les hommes adaptent autrement que les femmes leur situation professionnelle à leur situation familiale: les hommes qui ont des enfants de moins de 15 ans travaillent plus souvent à plein temps que les hommes sans enfants de moins de 15 ans. Les femmes qui ont des enfants de moins de 15 ans, en revanche, travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les femmes sans enfants de moins de 15 ans. Mais la proportion de pères occupés à plein temps a reculé depuis 1991, alors que celle des pères travaillant à un taux de 50% à 89% a augmenté.

### Responsabilité principale pour le travail domestique

Parmi les femmes vivant dans un ménage avec enfants de moins de 15 ans, trois sur quatre assument l'essentiel de la responsabilité du travail domestique. On n'observe pas à cet égard de différence notable en fonction de l'âge de l'enfant le plus jeune. La proportion est nettement plus importante dans les ménages avec enfants que dans les ménages formés d'un couple uniquement. La conduite commune du ménage est pratiquée par environ un sixième des couples avec enfants de moins de 15 ans, soit beaucoup plus rarement que chez les couples vivant seuls, où le taux de responsabilité partagée est d'environ un tiers.

### Responsabilité principale du travail domestique dans le couple, en 1997 et 2010

G 17



(chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de prudence.

On observe un net changement dans tous les couples entre 1997 et 2010: la responsabilité féminine pour les tâches ménagères au sein du couple recule au profit de la responsabilité commune.

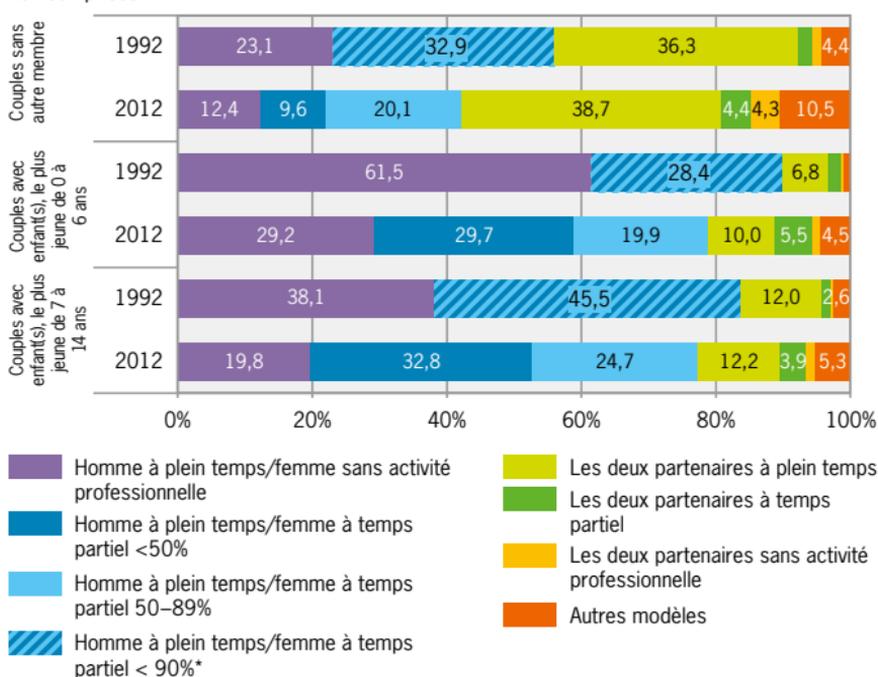
## Modèles d'activité professionnelle dans les couples

Dans les ménages constitués d'un couple, les tâches familiales et domestiques ne sont pas les seules à être réparties inégalement: il en va de même du travail rémunéré, en particulier dans le cas des ménages familiaux. S'il y a des enfants dans le ménage, la femme réduit le plus souvent son taux d'occupation ou renonce (temporairement) à exercer toute activité professionnelle. Le modèle le plus fréquent au sein des couples avec enfant(s) est celui où le père a un emploi à plein temps et la mère un temps partiel. A mesure que les enfants grandissent, la part des ménages où la mère n'a pas d'activité rémunérée va diminuant, tandis que s'accroît la part des ménages où la mère est occupée à temps partiel ou à plein temps. Enfin, les deux partenaires ont un poste à temps partiel dans seulement 4–5% des ménages constitués d'un couple; on n'observe guère de différence en fonction de la présence ou non d'enfants et de l'âge de ces derniers.

## Modèles d'activité professionnelle dans le couple, en 1992 et 2012

G 18

Personnes entre 25 ans et l'âge ordinaire de la retraite, personnes au chômage au sens du BIT non comprises



\* 1992: on n'a pas distingué pour tous les membres du ménage entre temps partiel <50% et temps partiel 50–89%.

Le *modèle traditionnel* – homme exerçant un emploi à plein temps, femme sans activité professionnelle – ne cesse de perdre du terrain depuis 1992. Sa part a pratiquement diminué de moitié dans tous les types de ménages constitués d'un couple. Elle est passée au cours des vingt dernières années de 61% à 29% dans les ménages formés d'un couple avec enfants de moins de 7 ans. Le modèle des *deux partenaires à temps partiel* ainsi que d'autres modèles de répartition de l'activité professionnelle sont aujourd'hui un peu plus fréquents qu'autrefois. Le modèle des *deux partenaires occupés à plein temps* présente un taux stable, hormis une légère augmentation chez les ménages formés d'un couple avec enfants de moins de 7 ans.

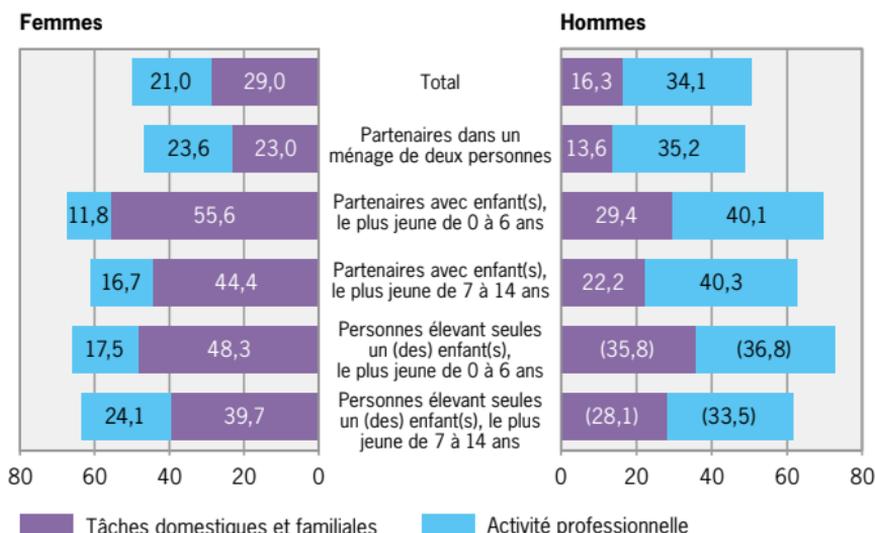
## Charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial

Du fait du cumul de leur activité professionnelle et des tâches domestiques et familiales, les mères et les pères d'enfants de moins de 15 ans doivent souvent faire face à un nombre très élevé d'heures de travail. C'est particulièrement le cas des parents d'enfants d'âge préscolaire. Bien que les rôles professionnels et familiaux se répartissent dans notre société de manière inégale entre les sexes, la charge de travail totale incombant aux hommes et aux femmes dans des situations familiales comparables est quasiment la même. Les hommes consacrent cependant plus de temps au travail rémunéré, tandis que les femmes s'engagent davantage dans les activités non rémunérées.

## Nombre d'heures consacrées à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial, en 2010

G 19

Seulement les personnes en âge d'exercer une activité professionnelle, soit entre 15 ans et l'âge ordinaire de la retraite, en moyenne par semaine



(Chiffre): fiabilité statistique relative

Source: Office fédéral de la statistique, ESPA

© OFS

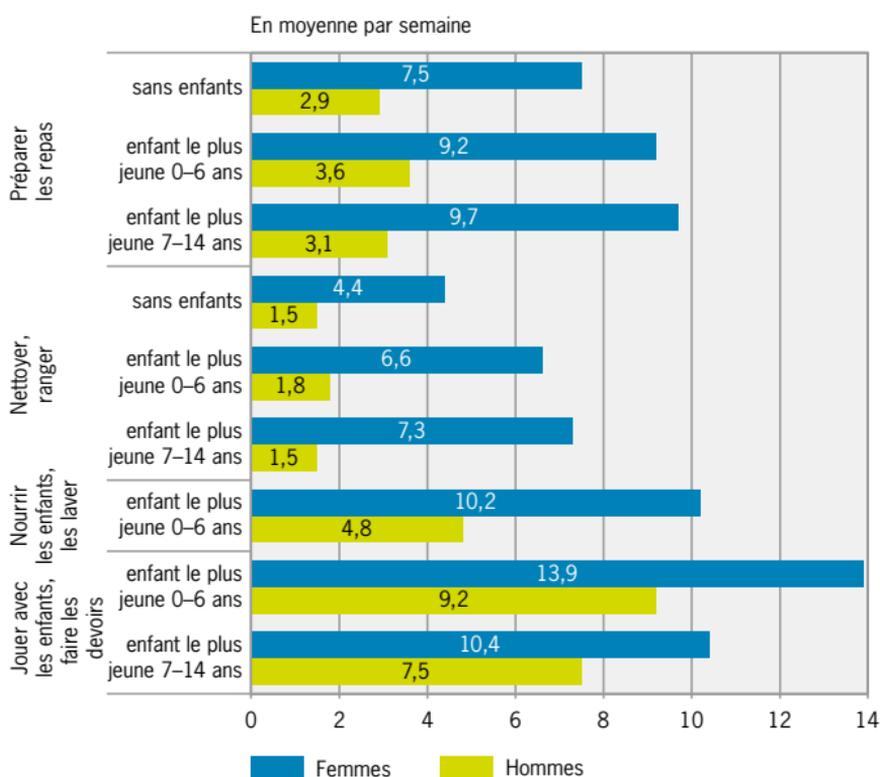
Rien n'a fondamentalement changé depuis 1997 concernant l'inégalité de répartition des tâches. On constate toutefois une augmentation du temps consacré aux tâches ménagères et familiales par les pères, en particulier par ceux ayant une partenaire et dont l'enfant dernier-né a moins de 7 ans. En 1997, ce temps était de 24 heures par semaine et il est passé à 29 heures en 2010. En comptant l'activité professionnelle, ils arrivent ainsi à 69 heures hebdomadaires en 2010 (67 heures pour les mères). Cette évolution témoigne d'un engagement accru des pères dans les tâches ménagères et familiales. Ils investissent surtout proportionnellement beaucoup de temps dans l'encadrement pédagogique des enfants (jouer avec eux et faire les devoirs).

## Travail non rémunéré

Le travail non rémunéré comme le travail domestique et familial, l'assistance aux personnes ayant besoin de soins, le travail bénévole en faveur d'associations diverses, ou encore les services rendus à la parenté ou à des connaissances constituent autant d'activités indispensables pour notre société. L'engagement des femmes et des hommes dans ce domaine varie fortement en fonction du type d'activité non rémunérée.

### Nombre d'heures consacrées à certaines activités domestiques et familiales dans le couple, en 2010

G 20



## Activités domestiques et familiales

Les femmes investissent plus de temps que les hommes dans la plupart des activités ménagères et familiales (à l'exception des travaux administratifs et manuels). S'occuper des enfants, préparer les repas et nettoyer sont les tâches qui prennent le plus de temps. Les pères ayant une partenaire s'impliquent surtout dans les activités en rapport avec les enfants, notamment les jeux et les devoirs scolaires. Le surcroît de travail pour la préparation des repas et les travaux ménagers dans les familles avec enfants par rapport aux couples sans enfant est assumé par la mère. Les mères consacrent en outre nettement plus de temps que les hommes aux soins aux petits enfants.

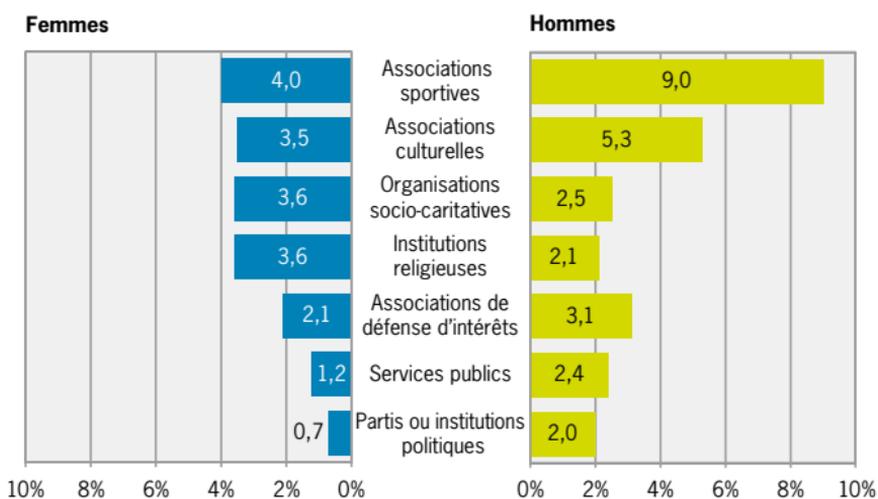
## Travail bénévole

Les hommes s'engagent davantage que les femmes dans le travail bénévole organisé (23%, contre 17%). La plupart des tâches honorifiques ou bénévoles sont effectuées au profit d'associations sportives. Les femmes s'engagent plus en faveur d'institutions religieuses ou socio-caritatives, tandis que les hommes soutiennent davantage des associations culturelles et des groupes d'intérêts (associations professionnelles, de la protection de l'environnement, etc.) ou assument des fonctions politiques ou publiques (sapeurs-pompiers, samaritains, etc.). Les personnes qui accomplissent ce genre d'activités non rémunérées y consacrent en moyenne environ un jour et demi de travail par mois (femmes 13 heures, hommes 14 heures).

## Participation au travail bénévole organisé, en 2010

G 21

En pour cent de la population résidente de 15 ans et plus



Source: Office fédéral de la statistique, ESPA: Travail non rémunéré

© OFS

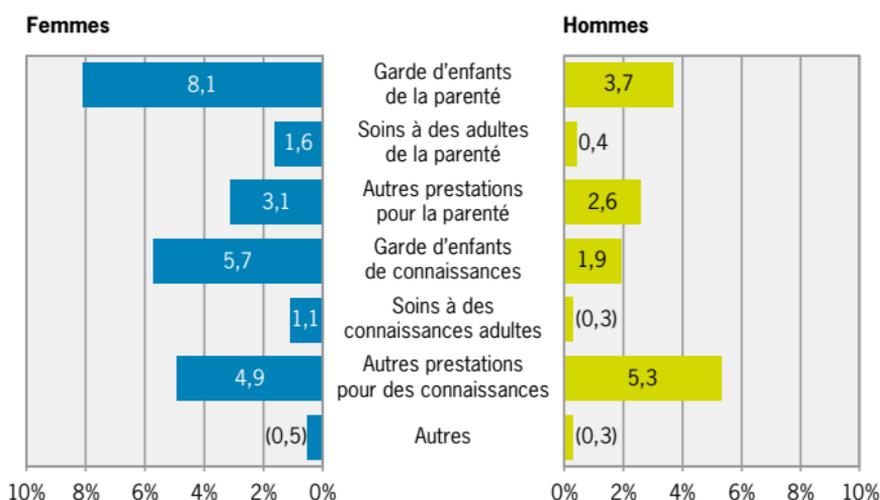
Alors que les hommes exercent plus facilement des activités honorifiques ou bénévoles en faveur d'associations ou d'organisations, les femmes sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses que les hommes à apporter une assistance gratuite à des parents ou à des connaissances dans le cadre du travail bénévole informel (23% des femmes contre 14% des hommes). Le plus souvent, les femmes gardent des enfants pour des connaissances ou des parents. Chez les hommes, ce sont les services rendus pour des connaissances ou des voisins qui occupent le premier plan. Les personnes qui accomplissent ce genre d'activités non rémunérées y consacrent en moyenne près de deux jours de travail par mois (femmes: un peu plus de 17 heures, hommes: 12 heures).

D'une manière générale, on observe un recul des taux de participation à ces activités au cours des dix dernières années.

## Participation au travail bénévole informel, en 2010

G 22

En pour cent de la population résidante de 15 ans et plus



(chiffre) : extrapolation basée sur moins de 50 observations dans l'échantillon. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: Office fédéral de la statistique, ESPA: Travail non rémunéré

© OFS

## Salaires

Les particularités de l'emploi féminin, comme les longues interruptions pour des motifs familiaux qui influent sur les années de service et sur l'expérience professionnelle, marquent les différences salariales entre les sexes. Le salaire dépend en outre d'éléments tels que la formation, la situation dans la profession et les exigences du poste. Les salaires traduisent clairement les inégalités entre femmes et hommes dans ces domaines.

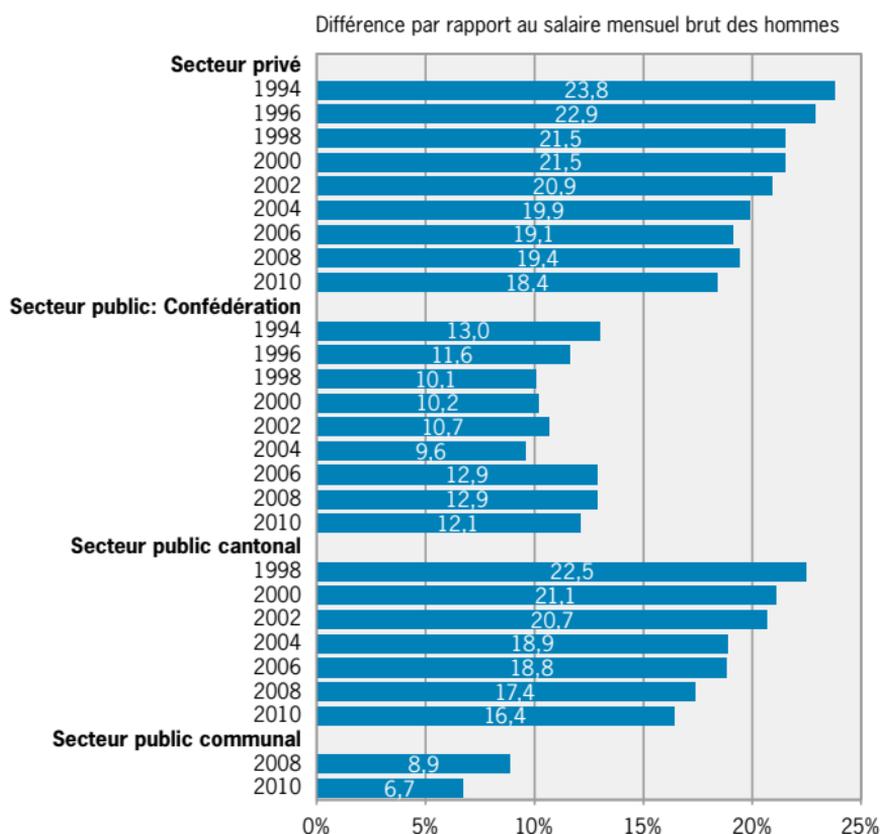
Selon une étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), environ 62,4% de l'écart salarial entre femmes et hommes en 2010 s'expliquent par des facteurs objectifs. Reste une différence de 37,6% qui ne s'explique pas par des facteurs objectifs et qui doit donc être considérée comme le résultat d'une discrimination salariale<sup>2</sup>.

## Différences salariales dans le secteur privé et dans le secteur public

En moyenne, les salaires des femmes sont nettement inférieurs à ceux des hommes. En 2010, chez les femmes travaillant dans le secteur privé, le salaire mensuel brut standardisé (médiane)<sup>3</sup> s'élevait à 5176 francs, contre 6346 francs chez les hommes. Les premières

### Différence salariale entre femmes et hommes, de 1994 à 2010

G 23



Source: Office fédéral de la statistique, ESS

© OFS

<sup>2</sup> Les analyses comparatives des salaires féminin et masculin sur la base de l'Enquête suisse sur les salaires sont disponibles à l'adresse [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) > 03 – Travail, rémunération > Salaires et revenus du travail > Indicateurs > Niveau des salaires > par sexe.

<sup>3</sup> Pour mesurer le salaire mensuel brut standardisé, on convertit les postes à temps partiel en postes à plein temps, en considérant 4 semaines  $\frac{1}{3}$  à 40 heures de travail par semaine. La médiane divise le groupe considéré en deux moitiés: les salaires sont supérieurs au salaire mensuel brut standardisé pour la moitié des personnes salariées et inférieurs pour l'autre moitié.

gagnaient ainsi 18,4% de moins que les seconds. Depuis 1994, les salaires ont progressé pour les hommes comme pour les femmes et l'écart salarial diminue petit à petit.

Dans le secteur public fédéral, le salaire mensuel brut standardisé des femmes (médiane) se montait en 2010 à 6653 francs, contre 7573 francs pour les hommes, ce qui correspond à une différence de 12,1%. Les disparités salariales sont nettement plus faibles dans l'administration fédérale que dans le secteur privé, mais on n'observe pas de tendance nette à leur diminution au cours du temps.

Dans le secteur public cantonal, les différences s'élèvent à un niveau semblable à celui du secteur privé. En 2010, le salaire mensuel brut standardisé des femmes (médiane) était de 7164 francs, et celui des hommes de 8568 francs, soit une différence de 16,4%. Cet écart diminue de manière relativement continue depuis 1998.

### Différences salariales dans quelques branches économiques

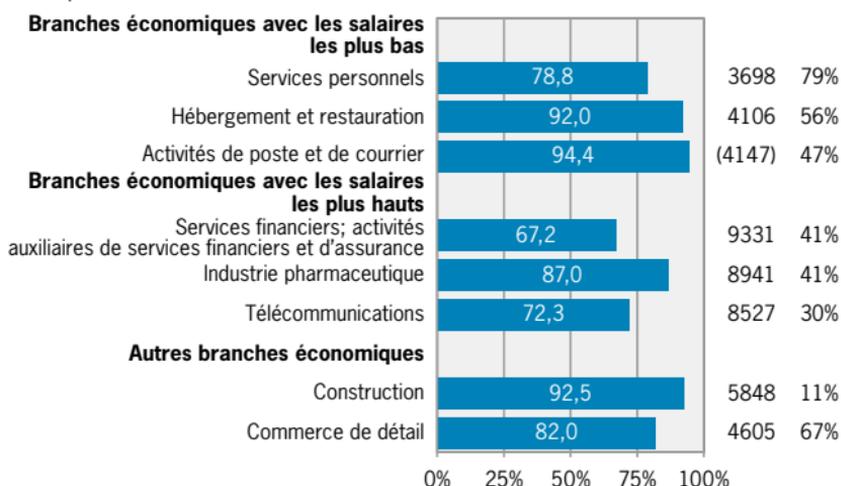
Les salaires varient considérablement d'une branche à l'autre, mais les disparités salariales entre femmes et hommes persistent dans l'ensemble des branches économiques. Dans les branches où les salaires sont les plus bas, les disparités salariales entre les femmes et les hommes se situent entre 6% et 21%. Elles sont les plus faibles dans les *activités de poste et de courrier*, où la proportion de femmes est de 47%, et les plus fortes dans la branche des *services personnels*, où la proportion de femmes est élevée (79%). Dans les branches aux salaires les plus élevés, les disparités

### Salaire féminin en % du salaire masculin, en 2010

G 24

Dans quelques branches économiques, secteur privé

Salaire mensuel brut (médiane), en francs Part des femmes



(chiffre): coefficient de variation supérieur à 5%; la valeur est donc incertaine sur le plan statistique.

Source: Office fédéral de la statistique, ESS et STATEM

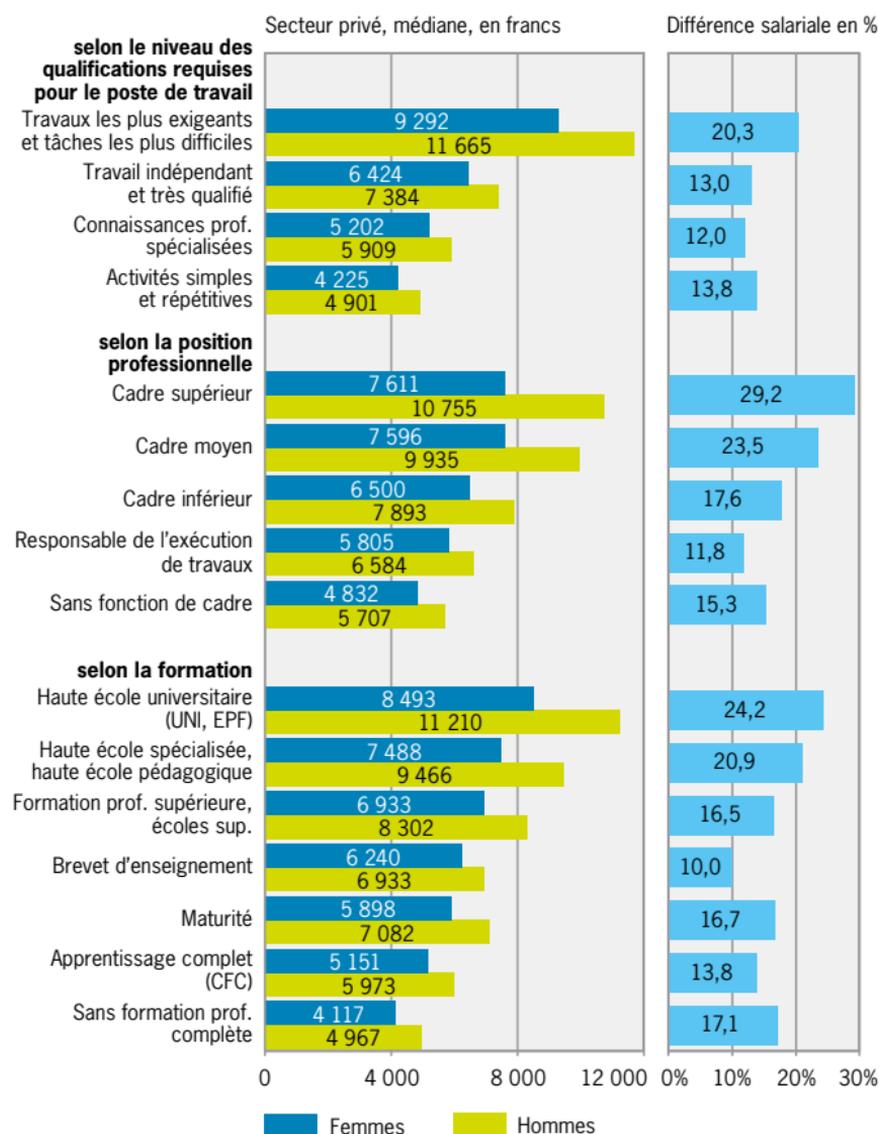
© OFS

salariales sont importantes: les femmes gagnent entre 13% et 33% de moins que les hommes. Les femmes sont sous-représentées dans ces branches, qui n'emploient que 30% à 41% de personnel féminin. Il est intéressant de noter que dans la *construction*, où la proportion de femmes parmi les personnes employées n'est que de 11%, la différence salariale est faible (8%). Dans le *commerce de détail*, les femmes sont majoritaires (67%) et la différence salariale est de 18%.

## Différences salariales selon différents critères

Dans l'économie privée, l'écart salarial entre les femmes et les hommes est, de manière générale, d'autant plus grand que la formation requise, le niveau de qualification du poste et le niveau

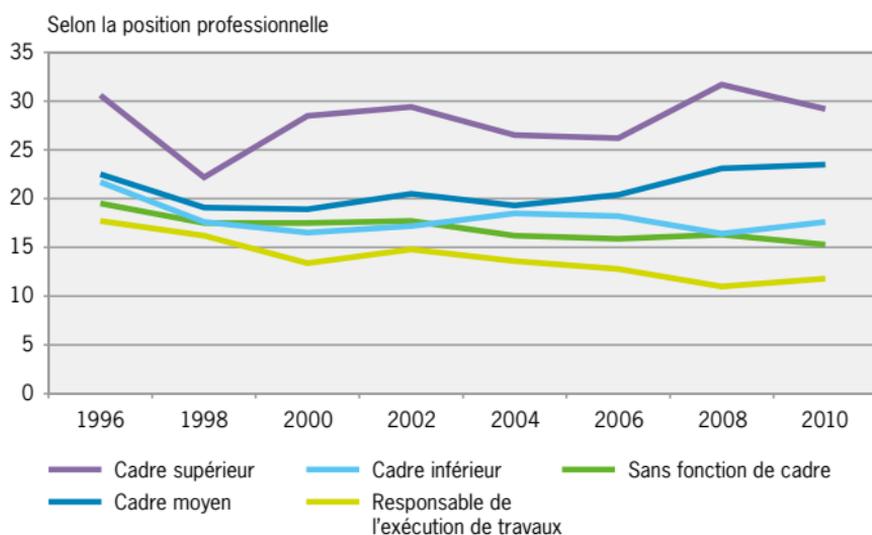
### Salaire mensuel brut selon différents critères, en 2010 G 25



hiérarchique sont élevés. Les disparités salariales varient entre 12% et 20% selon les qualifications requises pour le poste. Selon le niveau de formation, elles gagnent entre 10% et 24% de moins que les hommes. A position professionnelle égale, le salaire des femmes est inférieur de 12% à 29% à celui des hommes.

La tendance générale à la réduction de l'écart salarial dans le secteur privé ne s'observe pas chez les cadres supérieurs et moyens, là justement où l'écart est relativement élevé.

## Différence salariale dans le secteur privé, de 1996 à 2010 G 26



Source: Office fédéral de la statistique, ESS

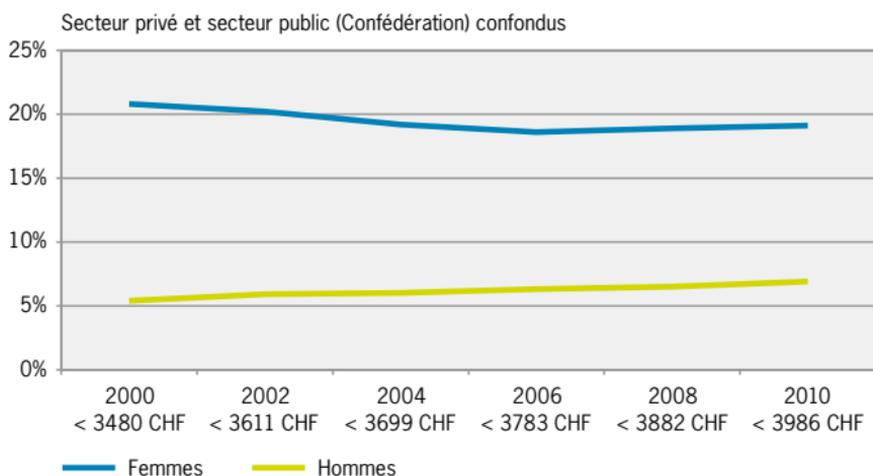
© OFS

## Bas salaires

La proportion de personnes ayant un bas salaire<sup>4</sup> – moins de 3986 francs bruts par mois en 2010 pour 40 heures hebdomadaires – varie fortement selon le sexe: sept sur dix sont des femmes. Chez les femmes, la proportion de bas salaires a légèrement diminué de 2000 à 2006, puis est restée stable de 2008 à 2010. Chez les hommes, la proportion a augmenté légèrement mais continûment.

Deux fois plus de femmes que d'hommes ont un salaire brut standardisé inférieur à 4000 francs par mois. Dans le segment supérieur de la pyramide salariale, près de trois fois plus d'hommes que de femmes gagnent plus de 8000 francs bruts par mois.

<sup>4</sup> Un bas salaire correspond à deux tiers du salaire brut moyen standardisé.

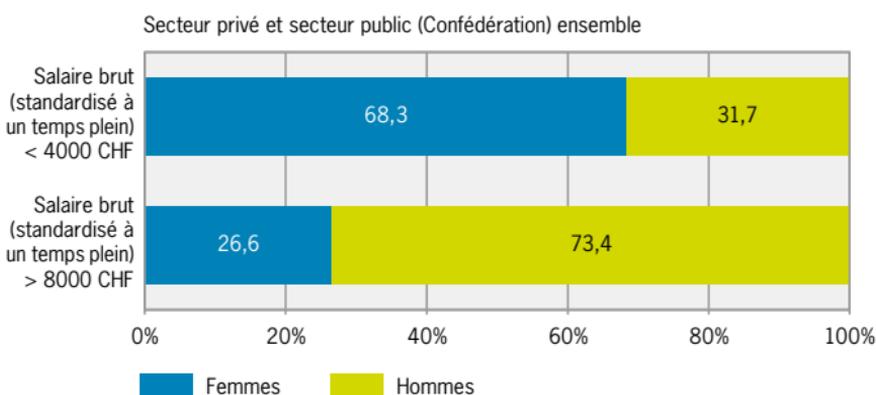


Source: Office fédéral de la statistique, ESS

© OFS

Salarié·e-s à bas salaire et à haut salaire, en 2010

G 28



Source: Office fédéral de la statistique, ESS

© OFS

Pauvreté

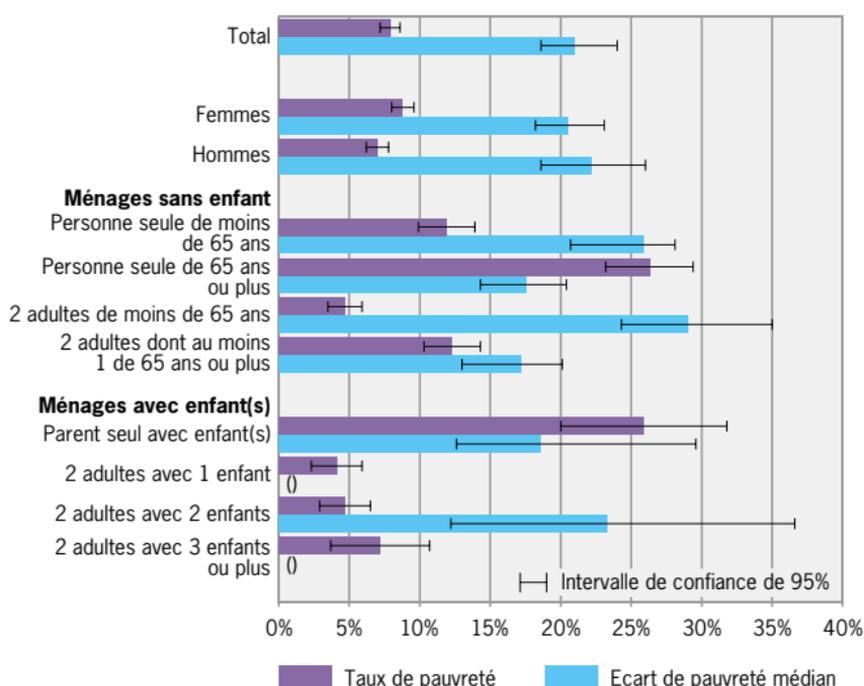
La pauvreté et le recours à l'aide sociale sont souvent une conséquence de la division du travail entre les sexes, qui fait que les femmes participent moins que les hommes à la vie professionnelle et qu'elles interrompent plus fréquemment leur activité professionnelle, notamment après un divorce ou à un âge avancé. Le fait d'élever seul des enfants est un facteur de risque pouvant conduire à la pauvreté et à l'aide sociale, principalement chez les femmes.

## Taux de pauvreté

En Suisse, le taux de pauvreté<sup>5</sup> de la population résidente permanente dans les ménages privés était en 2010 de 7,9%. Environ une personne sur treize vit dans la pauvreté. Les femmes sont plus souvent concernées que les hommes. Les groupes à risque sont les personnes élevant seules leurs enfants, les adultes vivants seuls, les personnes sans formation post-obligatoire, les personnes non actives professionnellement et celles au chômage et les personnes dans des ménages à faible participation au marché du travail. Les familles monoparentales sont confrontées à des difficultés financières résultant des besoins accrus des deux ménages issus de la séparation; en même temps, leurs possibilités d'exercer une activité lucrative sont réduites de par la nécessité de s'occuper des enfants. Les familles nombreuses sont aussi très touchées par la pauvreté. Pour les personnes de 65 ans et plus, il faut tenir compte du fait

### Taux et écarts de pauvreté dans certains groupes de population, en 2010

G 29



( ) Les résultats reposant sur moins de 100 observations ne sont pas présentés.

Source: Office fédéral de la statistique, SILC

© OFS

<sup>5</sup> Le taux de pauvreté est le pourcentage de personnes pauvres dans la population totale. Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle vit dans un ménage dont le revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est basé sur les normes de la Conférence des institutions d'action sociale (CSIAS). En 2010, il s'élevait en moyenne à quelque 2250 francs par mois pour une personne seule, à 3600 francs par mois pour une famille monoparentale avec deux enfants et à 4000 francs par mois pour un couple d'adultes avec deux enfants.

que la fortune n'est pas prise en considération dans le calcul du taux de pauvreté. Etant donné que, souvent, la fortune des ménages augmente avec l'âge, les ressources financières des personnes à la retraite tendent à être sous-estimées. Ces personnes peuvent par ailleurs couvrir une partie de leur besoins par la consommation de leur patrimoine. Plusieurs observations montrent à cet égard la situation particulière des personnes de 65 ans ou plus: un écart de pauvreté<sup>6</sup> moindre (17% contre 21% dans l'ensemble de la population), un moindre degré de privation matérielle<sup>7</sup> (2,5% contre 5,4%) et une part sensiblement plus élevée de personnes très satisfaites de la situation financière de leur ménage (70% contre 58%).

Le taux de pauvreté a tendancielleme nt reculé en Suisse par rapport à 2008 (9,1%; 2010: 7,9%). L'écart de pauvreté médian s'est réduit de plus de 7 points de pourcentage (2008: 28,3%; 2010: 21,0%). La situation de la population pauvre s'est donc améliorée; leur revenu disponible s'est rapproché du seuil de pauvreté.

## Aide sociale

En 2011, le taux d'aide sociale<sup>8</sup> était en Suisse de 3,0%. Cela signifie que, dans la population résidante permanente, 30 personnes sur mille ont touché des prestations d'aide sociale cette année-là. C'est chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes jusqu'à 25 ans que le taux d'aide sociale est le plus élevé. Les facteurs de risque chez les jeunes hommes sont une formation insuffisante et le chômage qui en découle. Chez les femmes, l'inactivité professionnelle due aux obligations familiales constitue un facteur de risque spécifique. Les femmes peuvent moins souvent que les hommes quitter l'aide sociale suite à une amélioration de leur situation professionnelle.

Les parents élevant seuls leurs enfants, un groupe composé principalement de femmes, ont un risque particulièrement élevé de devoir recourir à l'aide sociale. Leur proportion sur la totalité des ménages bénéficiant d'un soutien est d'environ un cinquième, alors qu'ils ne représentent qu'un peu plus de 5% des ménages privés suisses. Les raisons de cette situation sont les mêmes que celles

---

<sup>6</sup> L'écart de pauvreté médian est l'écart moyen (médian) entre le revenu disponible des ménages pauvres et le seuil de pauvreté. Il indique le degré de pauvreté de la population pauvre. L'écart de pauvreté augmente quand le revenu des pauvres s'éloigne du seuil de pauvreté.

<sup>7</sup> Le taux de privation matérielle mesure les privations dues à un manque de ressources financières – privation de biens de consommation essentiels ou de conditions d'existence minimales – dans au moins trois domaines de la vie sur neuf.

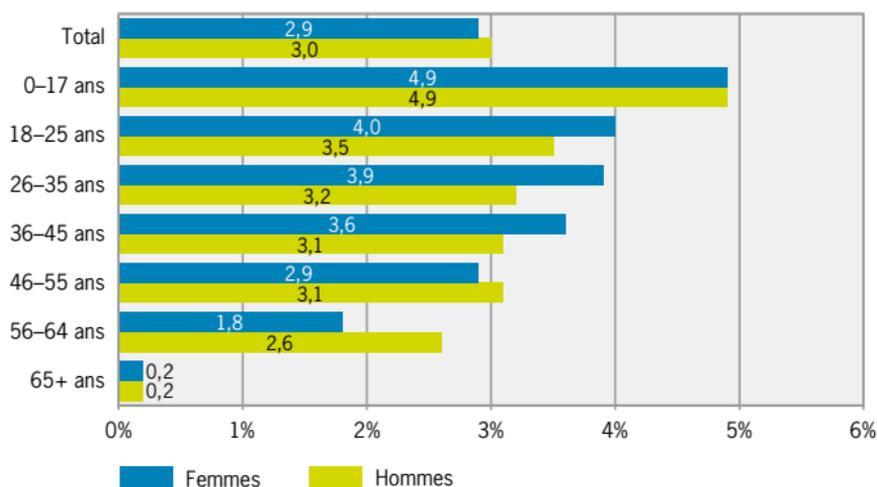
<sup>8</sup> Le taux d'aide sociale mesure la part des bénéficiaires dans la population résidante permanente. L'ensemble considéré peut être la population totale ou un sous-groupe défini selon des critères sociodémographiques.

qui expliquent leur surreprésentation parmi les ménages pauvres: des coûts plus élevés liés aux enfants et à la séparation, ainsi que des possibilités d'exercer une activité lucrative limitées par la nécessité de s'occuper des enfants.

La même chose s'observe lorsque l'on considère les différents groupes d'âge: de 18 à 45 ans, le taux d'aide sociale est nettement plus élevé chez les femmes que chez les hommes. À partir de 45 ans, les hommes sont plus fortement touchés, en particulier dans le groupe des 56–64 ans. Le taux d'aide sociale est le même pour les deux sexes dans le groupe d'âge le plus jeune et dans le groupe d'âge le plus élevé. Dans ce dernier groupe, on compte cependant davantage de femmes à l'aide sociale puisqu'elles sont plus nombreuses dans la population. Les 56–64 ans sont plus souvent des bénéficiaires de longue durée qui dépendent des prestations financières de l'aide sociale pendant plus d'un an. Cette dépendance vis-à-vis de l'aide sociale prend le plus souvent fin lorsque les besoins vitaux sont couverts par d'autres prestations sociales (par exemple les assurances sociales). Dans les groupes d'âge moyen (de 26 à 55 ans), c'est en revanche l'amélioration de la situation professionnelle qui permet généralement de renoncer à l'aide sociale.

## Taux d'aide sociale selon le groupe d'âge, en 2011

G 30

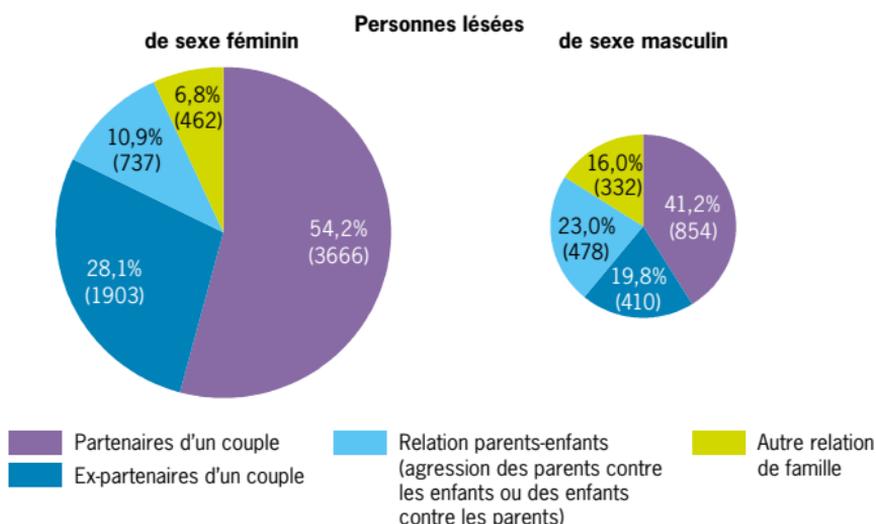


Source: Office fédéral de la statistique, Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS

## Violence domestique

La violence, qui traduit des conditions de vie difficiles et problématiques, touche autant les femmes que les hommes, mais de manière différente. Les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les personnes enregistrées par la police, soit comme prévenus, soit comme personnes lésées dans le cadre d'actes de violence (part



Source: Office fédéral de la statistique, SPC

© OFS

des hommes en 2011: resp. 83% et 57%). Les hommes sont plus souvent victimes de violence dans l'espace public; les femmes plus fréquemment de violence domestique.

S'agissant d'actes illicites tels que la violence domestique, les chiffres relatifs aux poursuites pénales – en l'occurrence ceux de la statistique policière de la criminalités (SPC) – ne permettent d'apprécier l'ampleur du phénomène que dans certaines limites, car une partie difficilement évaluable des faits en question échappent à la statistique.

La violence domestique est un problème social largement répandu en Suisse, correspondant à 38% des infractions de violence enregistrées par la police, dans lesquelles la relation entre la personne prévenue et la personne lésée est relevée. 76% des personnes lésées sont de sexe féminin. En 2011, la police a enregistré 4,9 personnes de sexe masculin victimes de violence domestique pour 10'000 habitants de sexe masculin. Chez les personnes de sexe féminin, le taux était de 15,4 victimes pour 10'000 habitantes. Selon la SPC, les personnes de sexe féminin sont donc 3,1 fois plus souvent touchées par la violence domestique que les personnes de sexe masculin.

Du côté des personnes prévenues, le rapport est inverse. On dénombre 15,7 prévenus pour 10'000 habitants et 3,8 prévenues pour 10'000 habitantes. Selon la SPC, la violence domestique est exercée 4,1 fois plus souvent par des personnes de sexe masculin que par des personnes de sexe féminin.

Les conséquences de la violence conjugale sont graves: les personnes concernées ont non seulement des problèmes de santé d'ordre physique ou psychique, mais elles sont également souvent confrontées à des difficultés sociales et financières. Lors de violences entre partenaires, les enfants sont aussi fréquemment touchés.

En 2007, parmi les affaires enregistrées par les centres de consultation d'aide aux victimes d'infractions, 74% concernaient des victimes de sexe féminin, l'auteur présumé était de sexe masculin dans 84% des situations, et dans 52% des cas il existait une relation familiale entre la victime et la personne identifiée comme coupable présumée. L'aide apportée par les centres est le plus souvent – dans le cas de victimes de sexe féminin – protection et hébergement, aide sociale et psychologique et aide financière.

## Politique

Les femmes constituent la majeure partie de la population en âge de voter (53%). Leur proportion diminue toutefois dès qu'il s'agit d'accéder à un mandat politique: elles représentent 33% des candidatures et 29% des personnes élues (élections de 2011 au Conseil national).

### Représentation des femmes dans les exécutifs

	Femmes	Hommes	Femmes en %
<b>Confédération</b>			
Conseil fédéral	3	4	42,9%
<b>Cantons</b>			
Exécutifs cantonaux	37	119	23,7%

Source: Office fédéral de la statistique, Statistique des élections

La première femme élue au Conseil fédéral l'a été en 1984. Ensuite, – sauf entre 1989 et 1993 –, le Conseil fédéral a toujours compté au moins une femme parmi ses membres. En 2010, la Suisse a eu pour la première fois un gouvernement majoritairement féminin: quatre sièges sur sept. Le nombre de femmes est retombé à trois en 2011.

Dans les gouvernements cantonaux, la proportion de femmes était de 23,7% à la fin de 2012. Le gouvernement du canton de Vaud est celui qui compte le plus de femmes (4 sur 7 membres). Tous les gouvernements cantonaux comptent au moins une femme, mais dans plus de deux tiers des cantons, leur part n'est que de une sur cinq ou sept.

Après les élections de 2011, on comptait 19,6% de femmes parmi les 46 membres du Conseil des Etats. En 1971, année de l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes, une femme a

## Représentation des femmes dans les législatifs

	Femmes	Hommes	Femmes en %
<b>Confédération</b>			
Conseil national	58	142	29,0%
Conseil des Etats	9	37	19,6%
<b>Cantons</b>			
Parlements cantonaux	655	1953	25,1%

Source: Office fédéral de la statistique, Statistique des élections

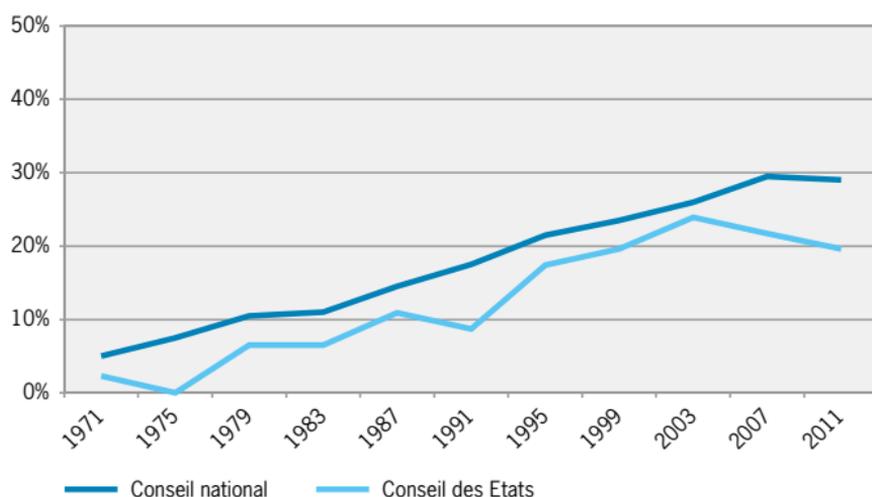
été élue d'emblée à la Chambre des cantons, mais la participation féminine au Conseil des Etats a ensuite marqué le pas jusqu'au début des années 1990 (part de femmes: 9%). La représentation féminine a progressé notablement en 1995 (17%), pour atteindre son niveau le plus haut en 2003 (24%). Elle a légèrement diminué aux élections de 2007 et de 2011.

Les femmes sont représentées à raison de 29,0% parmi les 200 membres du Conseil national (résultat des élections de 2011). Si leur nombre n'a cessé de croître depuis que les femmes participent aux élections au Conseil national – 10 femmes élues en 1971, 35 en 1991, 59 en 2007 –, il a pour la première fois diminué légèrement en 2011 (58 femmes).

Les parlements cantonaux comptaient 25,1% de femmes à la fin de 2012. Les femmes sont le mieux représentées dans les cantons de Bâle-Campagne (36%), de Zurich et d'Obwald (33% chacun), et le moins bien représentées dans les cantons du Tessin (13%) et de Glaris (12%).

### Proportion de femmes au Conseil national et au Conseil des Etats, de 1971 à 2011

G 32



Source: Office fédéral de la statistique, Statistique des élections

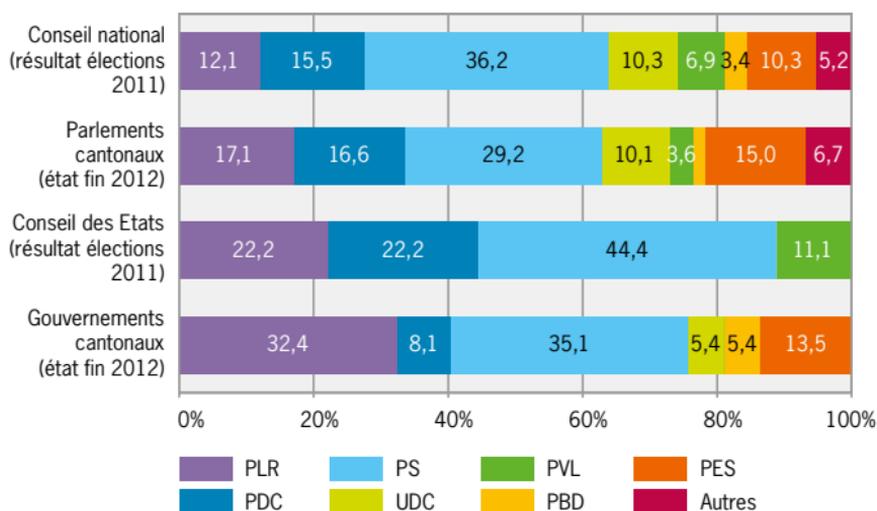
© OFS

## Représentation des femmes selon les partis

La représentation féminine varie considérablement en fonction des partis. Dans les gouvernements cantonaux et au Conseil des Etats, dont les membres sont généralement élus selon le système majoritaire, la plupart des femmes élues font partie du PS ou du PRD pour ce qui est des exécutifs cantonaux, du PS, du PRD ou du PDC pour ce qui est du Conseil des Etats.

Au Conseil national et dans les parlements cantonaux, où le système proportionnel est de règle presque partout, on observe depuis des années le même schéma de répartition des femmes élues entre les partis politiques: la représentation féminine est supérieure à la moyenne dans les partis roses-verts, et plus le parti se situe à droite, plus la proportion de femmes diminue. 47% des femmes élues au Conseil national et 43% de celles siégeant dans les parlements cantonaux sont membres du PS ou des Verts, alors que ces deux partis ne détiennent qu'un peu moins du tiers des sièges au Conseil national et exactement un quart des sièges dans les parlements cantonaux. L'UDC, en revanche, qui détient 27% des sièges au Conseil national et 21% des sièges des parlements cantonaux, ne représente dans les deux cas que 10% des femmes élues.

## Les femmes dans les institutions politiques selon les partis G 33



Source: Office fédéral de la statistique, Statistique des élections/  
Centre d'études sur la démocratie Aarau

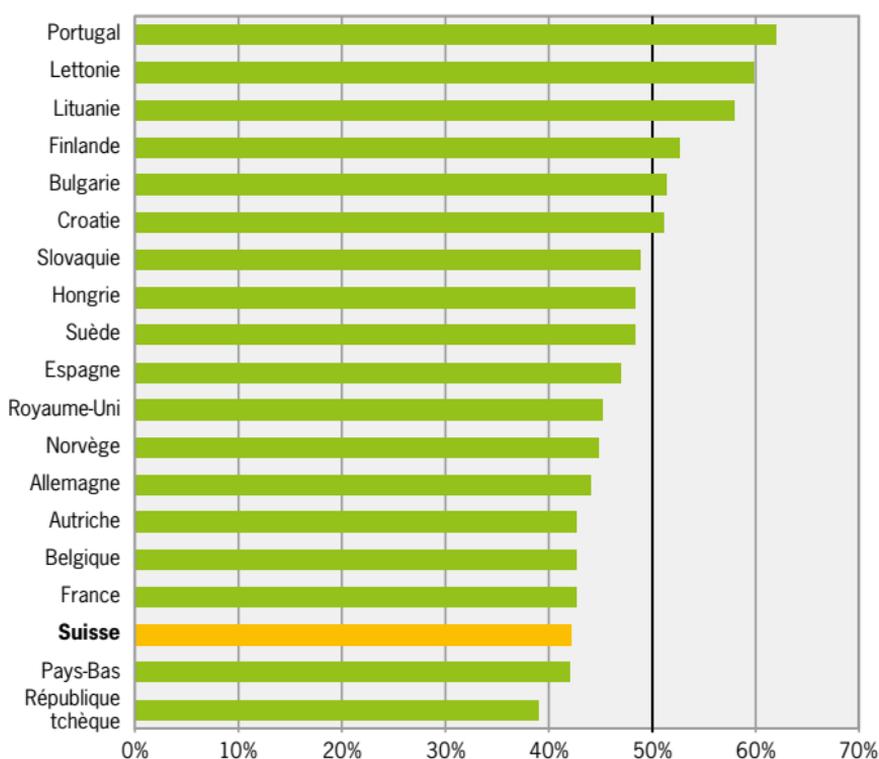
© UST

## Comparaison internationale

En matière d'égalité des sexes, la situation de notre pays en comparaison internationale est contrastée. Selon le domaine considéré, la Suisse obtient de bons ou de moins bons résultats par rapport à d'autres pays européens. Concernant le taux de doctorantes et le pourcentage de professeures dans les hautes écoles, la Suisse ne fait guère figure de bon élève, mais il faut relever que le pourcentage de femmes parmi les professeurs s'est nettement amélioré au cours des vingt dernières années. La Suisse affiche un taux d'activité professionnelle des femmes parmi les plus élevés en comparaison européenne, mais celui-ci est en grande partie obtenu grâce à un fort taux d'emplois à temps partiel. En ce qui concerne les différences salariales et la représentation des femmes au Parlement, la Suisse occupe une position moyenne parmi les pays européens considérés. Aucun de ces pays n'a atteint la parité des sexes au Parlement national.

### Part des femmes parmi les doctorats, en 2010

G 34

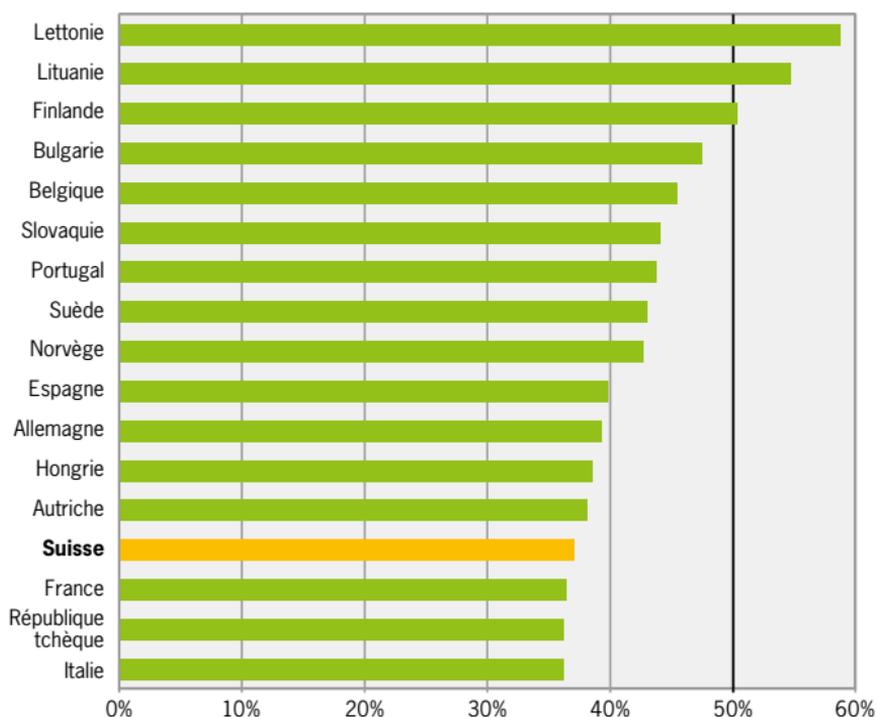


Source: UNECE Gender Statistics Database

© OFS

## Part des femmes dans le corps enseignant au degré tertiaire, en 2010-2011

G 35

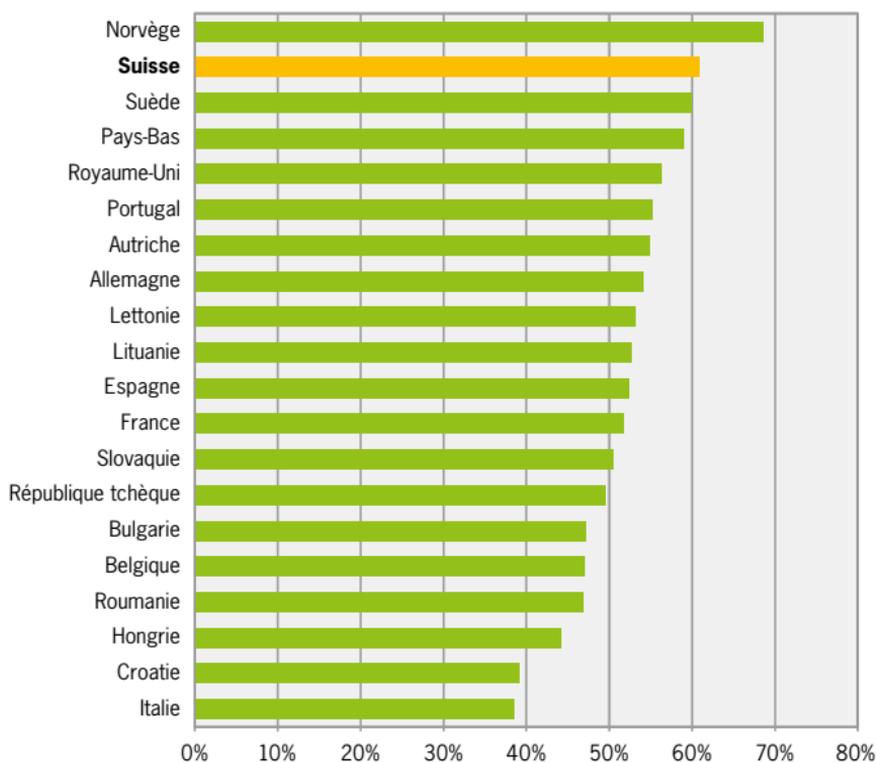


Source: UNECE Gender Statistics Database

© OFS

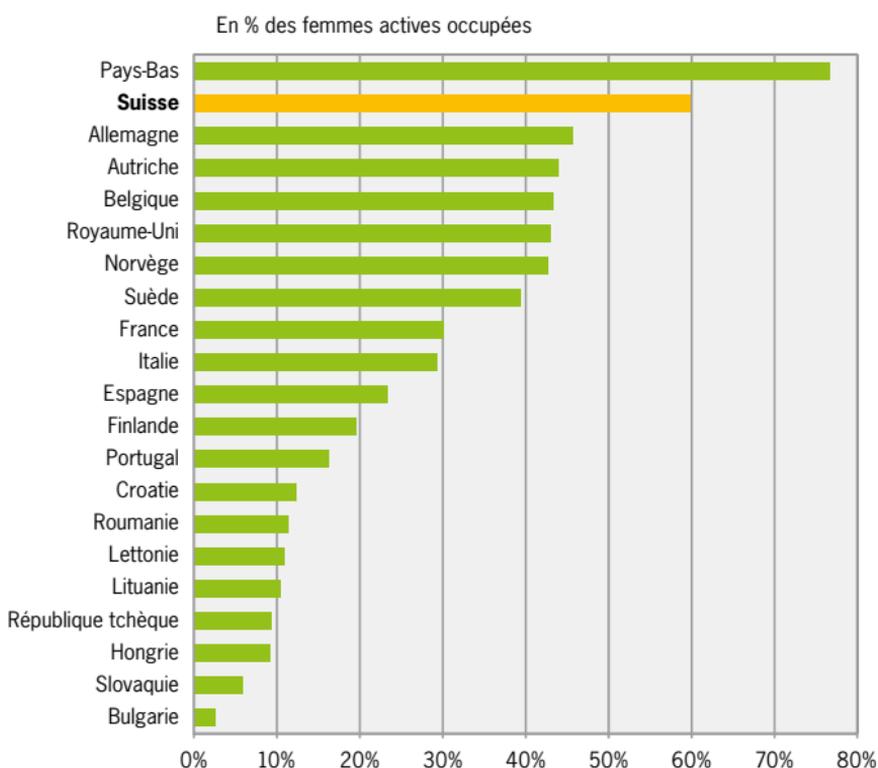
## Taux d'activité professionnelle des femmes de 15 ans et plus, en 2011

G 36



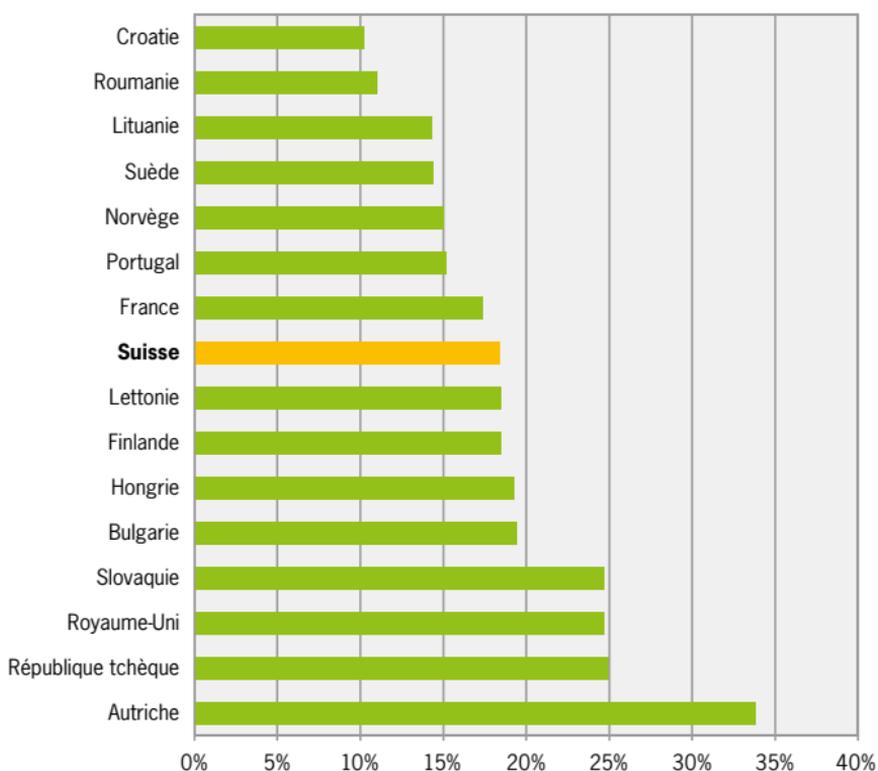
Source: UNECE Gender Statistics Database

© OFS



Source: UNECE Gender Statistics Database

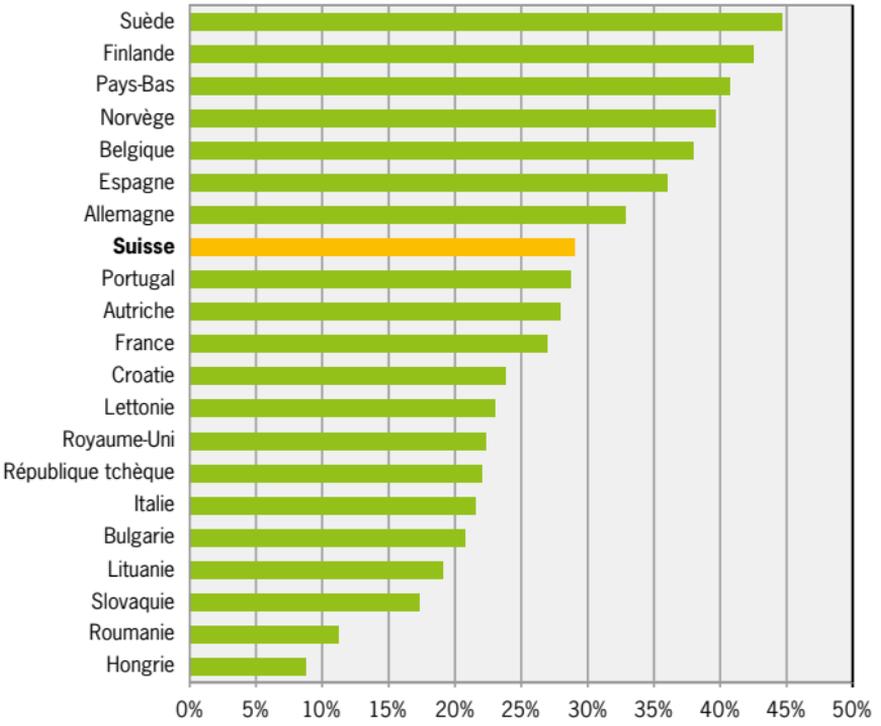
© BFS



Source: UNECE Gender Statistics Database

© OFS

**Part des femmes dans les parlements nationaux, en 2012 G 39**



Etat au jour du scrutin

Source: UNECE Gender Statistics Database

© OFS

## Informations statistiques supplémentaires

---

[www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) > Thèmes

<b>Formation:</b>	15 – Education, science
<b>Activité professionnelle:</b>	03 – Travail, rémunération
<b>Salaires:</b>	> Salaires et revenus du travail
<b>Conciliation emploi et famille:</b>	20 – Situation économique et sociale de la population > Egalité entre femmes et hommes
<b>Travail non rémunéré:</b>	> Travail non rémunéré
<b>Pauvreté:</b>	> Niveau de vie, situation sociale et pauvreté
<b>Aide sociale:</b>	13 – Protection sociale > Prestations sous condition de ressources > Aide sociale
<b>Violence domestique:</b>	19 – Criminalité, droit pénal > Thèmes transversaux > Violence > Violence domestique
<b>Politique:</b>	17 – Politique
<b>Comparaison internationale:</b>	<a href="http://www.unece.org">www.unece.org</a> > Statistics > Statistics on-line > Gender Statistics

